

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 14 MAI 2018**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

POINTAGE VILLE DE SIN LE NOBLE

**REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 26 MARS 2018  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>	<b>X procuration à Jean-Paul HOURNON jusqu'à son arrivée à 20h27</b>		
<b>CARREZ</b> Didier	<b>X</b>			
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée		<b>X procuration à Patrick ALLARD</b>		
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>			
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre		<b>X procuration à Pascal DAMBRIN</b>		
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>JARUGA</b> Henri		<b>X procuration à Isabelle TAILLEZ</b>		
<b>LESPAGNOL</b> Fatima		<b>X procuration à Freddy DELVAL</b>		
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>	<b>X procuration à Claudine BEDENIK jusqu'à son arrivée à 19h17</b>		
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Lise	<b>X</b>			
<b>SALPETRA</b> Elise	<b>X</b>			
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>GUERIN</b> Victor			<b>X</b>	
<b>POP</b> Cerasela			<b>X</b>	
<b>WOSINSKI</b> Bruno				<b>X</b>
<b>DEBLANGY</b> Lucie				<b>X</b>
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>DEMARECAUX</b> Cécile	<b>X</b>			
<b>DYBAL</b> Dorothée	<b>X</b>			

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir la présente séance de Conseil municipal de la Commune de Sin-le-Noble du 14 mai 2018 dont l'ordre du jour prévisionnel comporte 24 points dont notamment l'examen du compte administratif de l'exercice 2017.

Avant de dérouler cet ordre du jour et d'examiner les questions qui y sont inscrites, quelques remarques doivent être formulées, à titre liminaire comme à chaque fois, à commencer par la mention que, dans le cadre du principe d'information des conseillers municipaux, le compte rendu sommaire de la précédente séance du Conseil municipal du 26 mars a été affiché en mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Ce compte rendu sommaire ainsi que le procès-verbal de cette séance ont été annexés au dossier de Conseil municipal.

Ce dossier de conseil, toujours à des fins de bonne information des conseillers municipaux comporte également d'autres documents : un exemplaire du compte administratif 2017, un compte de gestion pour les présidents de groupe et les nouvelles conseillères municipales, un avis de mise à disposition du compte administratif et du compte de gestion, le plan identifiant les parcelles qui ont vocation à être déclassées, le rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine pour l'exercice 2017 et le compte de prestation qui retrace les subventions financières et en nature octroyées aux associations au titre de l'exercice 2017.

Comme avant chaque Conseil municipal, les 4 commissions ont été réunies afin d'examiner en amont les projets de délibérations qui sont inscrits à l'ordre du jour, ainsi que d'autres points ayant trait à la vie municipale et entrant dans leur champ de compétences. Les comptes rendus de ces 4 commissions qui ont été réunies le 07 mai sont déposés sur table. A également été déposé sur table, le compte rendu de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) que nous avons réunie le 07 mai dernier pour prendre connaissance du rapport du délégataire du service public de production d'énergie calorifique pour la saison de chauffe 2016/2017.

Enfin dans un souci de rationalisation, le dossier de Conseil, qui comporte 124 pages aujourd'hui, a été imprimé en noir et blanc, à l'exception de la page d'entête.

Ces remarques liminaires opérées, je vous propose d'ouvrir la séance en débutant par l'appel nominal des conseillers municipaux, lequel appel nous permettra de valider que le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, en vérifiant que les conditions de quorum requises sont bien réunies.

Pour ce faire, il convient de désigner le secrétaire de séance et je vous propose de procéder à la désignation d'Elise Salpetra, qui est notre benjamine de séance et de nous exonérer, si tout le monde en est d'accord, du vote à bulletin secret.

Tout le monde est d'accord ?

Elise pour l'appel nominal.

Mme SALPETRA : Appel nominal ....

M. le MAIRE : Merci Elise de nous permettre de vérifier que les conditions de quorum sont bien atteintes et donc nous pouvons donc débiter l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et à commencer comme de tradition par l'adoption du procès-verbal de la précédente séance du Conseil du 26 mars 2018.

Y a-t-il des abstentions, des voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. le MAIRE : Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, un bref retour sur quelques événements qui sont survenus depuis le Conseil municipal du 26 mars 2018.

Je l'avais annoncé, une rencontre avec Pôle Emploi, le 30 mars pour faire un point sur les emplois aidés. Vous savez que nous avons 49 emplois aidés au sein de la collectivité au 30 septembre. Nous essayons de poursuivre ce dispositif dans des conditions quelques peu complexifiées.

Le même jour, le 30 mars, signalons le dépôt de gerbe à la stèle des canadiens et des écossais pour le centenaire du décès d'un soldat de la Royal scottish, le caporal James Baptie qui est enterré à Sin-le-Noble. C'était le centenaire de son décès donc nous y sommes allés avec quelques élus du Conseil municipal, des anciens combattants et surtout ce qui était intéressant les jeunes du Conseil municipal de la jeunesse.

Le lendemain, le 31 mars inauguration du Printemps Culturel avec le 1<sup>er</sup> concert de cette programmation 2018, avec pianistologie de Simon Fache.

On signale pour le procès-verbal l'arrivée de Sylvie Dorne qui a eu des problèmes de train aujourd'hui.

Le concert de Simon Fache qui était le 1<sup>er</sup> de la programmation et qui a affiché complet.

Le lendemain signalons une chasse aux œufs organisée par la municipalité dans les 8 quartiers de la Ville. Je tiens à remercier Dimitri Widiez qui s'est occupé de cette chasse aux œufs avec les élus évidemment et les personnels des centres sociaux, c'était une très belle réussite donc merci beaucoup Dimitri.

Le 03 avril l'arrivée du responsable du pôle grands travaux. Nous avons délibéré ici même sur la création d'un service grands travaux pour porter les 22 millions d'investissements prévus au plan pluriannuel d'investissements, sur les 3 prochaines années. Il est arrivé ce responsable, il était très attendu.

Le 04 avril, après la tenue de 8 réunions de Conseil de quartiers auxquelles j'ai participé pour justement présenter aux conseillers de quartiers la nouvelle Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique qui est un outil à leur disposition ainsi que ce plan pluriannuel d'investissements sur lequel on a envie d'associer la population donc nous avons tenu avec les élus et j'ai participé aux 8 réunions de Conseils de quartiers et ensuite nous avons tenu 5 réunions publiques et donc la première était le 04 avril.

Le 06 avril, le concert de Grand corps malade, dans le cadre du Printemps culturel, qui affichait complet.

Le 08 avril le banquet des aînés, avec plus de 400 aînés réunis à la salle Rousseau, que nous inaugurons le 12 avril, la salle Rousseau avec monsieur le Sous-préfet.

Les 2 semaines qui ont suivi, du 16 au 28 avril : beau succès de Festi'mômes. La première programmation destinée aux enfants, dans le cadre du Printemps Culturel et, pour lesquels, l'ensemble des spectacles a affiché complet, donc on peut s'en réjouir.

Pendant ces 2 semaines également signaler, puisque nous y travaillerons dans les commissions, 8 réunions organisées par la Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique avec les élus des conseils de quartier pour travailler sur la révision du plan de déplacements urbain qui entrera en vigueur progressivement à partir de l'été.

Le 28 avril le concert d'Isabelle Aubray. Un très beau moment avec une belle jauge dans la salle, même si nous n'étions pas complet tout à fait.

Le 29 avril, la commémoration en mémoire des déportés.

Le 1<sup>er</sup> mai, la fête du travail avec la remise des médailles.

Le 2 mai, j'ai rencontré une délégation du parti communiste sur la thématique de la ligne Douai-Cambrai pour me remettre une pétition qu'ils avaient fait signer auprès des usagers de cette ligne. Une réunion très constructive et donc je vous annonce qu'au prochain Conseil municipal, on avait convenu que nous présenterions aujourd'hui une motion au Conseil municipal pour afficher notre soutien à la démarche et au combat qui est lancé depuis quelques semaines et qui sera de très longue durée sans doute pour le maintien de la ligne Douai/Cambrai sur son tracé actuel et donc la pérennité de la gare de Sin-le-Noble. Je vous présenterai cette motion, je n'ai pas eu le temps avec les ponts, les jours fériés c'était compliqué d'envoyer les motions et de recueillir l'avis. J'aurais aimé qu'on la discute un peu avant, que vous ne la trouviez pas sur table et que ce soit une vraie motion du Conseil municipal de Sin-le-Noble. En tout cas, elle vous sera proposée pour le prochain Conseil municipal où nous aurons à discuter de cette motion sur la fermeture que nous refusons de la gare de Sin-le-Noble et de la liaison Douai-Cambrai. Et plus généralement c'est pour ça que je souhaitais élargir un peu le spectre puisque pour moi cette question de la liaison ferroviaire Douai/Cambrai, au-delà de la gare de Sin-le-Noble, c'est la desserte des communes rurales de l'Arleusis, qui souffrent. J'étais ces derniers jours dans l'Arleusis. Je voyais tous les panneaux « non aux fermetures de classes dans la ruralité ». C'est une question pour moi de cohésion des territoires. Alors à la fois en solidarité avec les communes rurales mais également pour Sin-le-Noble avec nos populations. On le verra dans l'ordre du jour où nous examinerons la question relative à la dotation de solidarité urbaine. Nous verrons les grands points de fragilité de nos populations, et à côté de cette gare, pas très loin, il y a le quartier des Epis où il y a des problèmes de mobilité et pas très loin il y a également l'Eco quartier et que ça a un sens d'avoir un Eco quartier à côté d'une gare ou une gare à côté d'un Eco quartier.

Pour moi c'est vraiment une question de cohésion des territoires et nous pourrions relier ça à la problématique de la perte de la dotation politique de la Ville pour la Commune de Sin-le-Noble dont nous verrons au cours de l'examen du compte administratif toute l'importance de cette dotation politique de la Ville au niveau des finances communales. Je vous proposerai et nous travaillerons ensemble sur une motion, sur ces questions de cohésion des territoires, dans laquelle effectivement la desserte en transports en commun et la desserte ferroviaire sera un point important.

Le 8 mai la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945.

Le 10 mai la journée du vélo, le challenge Paulette Deblock qui a connu une belle réussite.

Le 11 mai, samedi dernier, le concert d'Amélie Delacroix, une soirée jeune talent, qui là-aussi a eu un beau succès puisque ça affichait complet et c'était une très belle soirée.

Donc, à venir justement sur la question de la desserte ferroviaire, demain une conférence de presse qui est organisée par le collectif de défense en mairie de Sin-le-Noble, sur cette question de la ligne Douai/Cambrai. J'essaierai d'y assister puisque que je suis avant au pôle métropolitain à Arras mais je ferai tout mon possible pour participer à cette conférence de presse qui aura lieu ici.

Demain soir, le dernier spectacle du Printemps Culturel, soirée théâtre, là aussi les réservations sont plutôt satisfaisantes et ça clôturera d'une belle façon cette belle programmation de la saison 2018 du Printemps Culturel.

Et enfin une date pour vos agendas, le 25 mai à 17h, nous inaugurerons l'espace de la rue Mahieu, cet espace où nous avons créé un parking et un city stade sur un ancien délaissé SNCF et ce sera donc sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, qui nous a confirmé le 25 mai à 17h.

Vous êtes invités à cette belle réalisation du mandat et Xavier Bertrand a toute sa place parce que c'est la Région qui nous a financé cette belle réalisation.

Un point sur les travaux qui sera non exhaustif évidemment parce que vous avez sans doute remarqué qu'il y a beaucoup de travaux actuellement sur Sin-le-Noble : le renouvellement des couches d'enrobé pour la rue Ghesquière est terminé, pour la rue de Lambres également, alors que celui de la rue Kleber Verrier est en cours tout au long de cette semaine et celui du Chemin de la Tarte n°1, aura lieu la semaine prochaine.

On peut vous signaler également la fin des longs travaux d'assainissement, eau potable qui se sont déroulés sur plusieurs mois rues Lamendin-Moché et qui sont préalables, qui étaient indispensables et sont préalables au renouvellement de la couche d'enrobé par le Département sur ces voiries départementales.

La mise en accessibilité des quais bus par le syndicat mixte des transports ainsi que les stations centrales du bus au niveau de service de la ligne 1 se poursuivent.

Signalons également des importants travaux au niveau des Epis avec la poursuite des travaux sur l'axe structurant.

L'éclairage public des rues de Verdun, Douai, Carnot est terminé.

Les travaux de la maison de quartier Foucaut avancent bien tout comme la réflexion sur la rénovation de la salle Joliot Curie pour 1 056 000 euros. Nous travaillons encore la semaine dernière avec l'architecte, le directeur des grands travaux et le service des sports et donc nous espérons pouvoir débiter les travaux au mois de novembre.

Voilà un point sur les quelques travaux que je pouvais porter à votre connaissance.

J'aimerais également porter à votre connaissance parce que quand on parle de motion sur la cohésion des territoires parfois le diable se cache dans les détails et donc je vous signale que la Ville a fait l'acquisition d'outils psychométriques pour le Réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) puisque j'avais reçu les personnels du RASED qui font un travail formidable et qui étaient venus me voir en disant Monsieur le Maire on n'a pas d'informatique, on n'a pas d'ordinateur, on ramène nos ordinateurs personnels, on n'a pas d'imprimante donc on imprime chez nous, est-ce que vous n'auriez pas des vieux ordinateurs ? Des vieux ordinateurs, on vous a déjà montré qu'on en avait pas mal, je ne sais pas si ça va leur être utile. Donc ils sont intégrés dans le plan de renouvellement des équipements informatiques. Ils n'ont pas de quoi faire de copies et surtout ils n'avaient pas les budgets pour faire l'acquisition de ces outils psychométriques qui sont indispensables pour leur métier. Donc on a hésité d'un point de vue philosophique en se disant c'est l'Etat qui nous baisse nos dotations, c'est l'Etat qui nous supprime nos emplois aidés, qui va nous enlever notre dotation politique de la ville, qui veut supprimer les dessertes ferroviaires et qui nous demande maintenant, enfin il ne nous le demande même pas, qui nous fait être témoin d'une situation telle que, oui, nous avons décidé de faire l'acquisition de ces outils qui sont indispensables au repérage des élèves en difficultés. Mais je tenais ici quand même à le signaler parce que c'est la Commune de Sin-le-Noble dans toute sa précarité qui a acheté pour les personnels du RASED ces outils, c'est à destination des élèves de notre Ville.

Et enfin depuis le dernier conseil, dernier élément que je souhaite porter à votre connaissance même si j'ai l'impression que vous l'avez déjà tous en connaissance.

Depuis la dernière réunion de conseil, nous avons été rendus destinataires des lettres de démission de Josyane Bridoux et de Daniel Poulain. Nous n'avons pas toujours partagé les mêmes convictions mais je tiens ici, en ce moment, à rendre hommage à leur engagement au service de leurs convictions.

Les relations avec Daniel Poulain, depuis son installation suite à la démission de Christian Entem, en 2015, ont toujours été cordiales. Et ce encore même le jour où il est venu remettre en mains propres sa lettre de démission. Cette journée là nos échanges ont été empreints de cordialité et de convivialité.

En ce qui concerne Josyane Bridoux, j'ai apprécié, au cours des quatre années, depuis 2014, sa grande expérience et son intelligence politique. Les échanges, entre nous, étaient sans concession, ce qui n'était pas pour me déplaire. La confrontation d'idées et des points de vue à partir du moment où elle est fondée me semble être l'essence même de la vie démocratique.

J'ai évidemment, comme chacun ici, compris la mise en scène qui a entouré leur retrait du conseil. Mais au moment où ils quittent la vie politique après des décennies d'engagement, il est normal de rendre hommage à ces années d'engagement.

La politique est, et restera, toujours pour moi, un débat d'idées. Jamais un combat d'hommes. Et c'est pourquoi je tenais à leur rendre hommage et rendre hommage à ces décennies d'engagement pour leur conviction.

Voilà ce que je pouvais vous dire avant d'aborder l'ordre du jour.

A débiter comme d'habitude ce n'est pas à l'ordre du jour mais c'est mis pour information, page 9 et page 11 l'état des décisions directes et l'état des marchés notifiés.

## **I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux**

M. LE MAIRE : Nous pouvons aborder la délégation de l'administration générale dont je suis le rapporteur.

Cette délégation comporte 5 projets de délibérations, qui sont à vocation purement administrative, à son ordre du jour. Les 4 premiers projets sont dans la suite logique de ce que je viens de vous dire et elles nous permettent d'acter les deux démissions du Conseil municipal qui nous sont parvenues depuis la dernière séance à savoir celle de Monsieur Daniel Poulain et de Madame Josyane Bridoux.

Nous sommes page 15, les dispositions de l'article L.270 du Code électoral dispose « *le candidat venant sur une liste immédiatement près le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Donc Monsieur Poulain et Mme Bridoux appartenaient à la liste « *Sin-le-Noble Durable et solidaire* » qui était menée par Christian Entem aux élections de mars 2014. Cette liste avait obtenu environ un quart des suffrages et s'était donc vue attribuer 4 sièges comme la liste du Front national.

Ces 4 élus, en 2014, étaient : Christian Entem, Josyane Bridoux, Jean-Pierre Stobiecki et Véronique Legrand. Daniel Poulain avait été appelé comme cinquième de liste pour remplacer Christian Entem démissionnaire et donc il convient aujourd'hui d'appeler les 2 suivants de liste « *Sin le Noble durable et solidaire* » et donc à savoir Cécile Demarecaux, qui était sixième sur la liste et Dorothee Antosiak qui était huitième sur la liste, sachant que Philippe Réant, qui était septième sur la liste, est malheureusement décédé.

Madame Demarecaux et Madame Antosiak ont donc désormais la qualité de conseillère municipale et sont donc en conséquence installées dans les fonctions de conseillère municipale de la Commune de Sin-le-Noble.

Cette installation emporte modification du tableau des effectifs et conformément au Code général des collectivités territoriales et, plus spécifiquement les articles L.2121-1 et L.2121-2, elles occuperont les deux derniers rangs du tableau des conseillers municipaux puisqu'elles sont entrées les deux dernières au Conseil municipal.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette installation ?

Dimitri ?

M. WIDIEZ : Bonsoir à toutes et à tous.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Le groupe « *Pour Sin le Noble, Ensemble et Autrement* » m'a chargé, comme l'un de ses benjamins, de ces quelques mots.

Nous avons envisagé une déclaration, comme l'ont fait lors des deux derniers conseils, à l'occasion du vote du procès-verbal, les représentants de la liste « *Sin le noble durable et solidaire* ». Ces déclarations, n'ayant rien à voir avec la rédaction du procès-verbal ni avec l'ordre du jour, vos pouvoirs de police des débats vous permettaient de ne pas les autoriser. Mais, fidèle à vos convictions de dialogue, de respect du pluralisme, vous n'avez pas souhaité agir de la sorte même si certaines limites ont été franchies.

Lorsque nous en avons discuté, vous avez cité Voltaire qui disait « *je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais pour que vous puissiez le dire* ». Par contre, certains propos ou comportements des deux derniers Conseils municipaux étaient bien éloignés de cet esprit voltairien.

Nous souhaitions donc y répondre tant sur le fond que sur la forme pour montrer la solidarité de votre groupe face, à de tels agissements ou comportements.

Nous en avons discuté avec vous et, fidèle à votre habitude, vous nous avez laissé le choix. En nous livrant, cependant, votre pensée à savoir que vous n'y étiez pas favorable.

Vous préférez poursuivre votre démarche de main tendue et de rassemblement qui est la vôtre depuis avant les élections. Vous souhaitez éviter le piège tendu par certains du clivage en vue des prochaines élections. Vous souhaitez, évidemment, que nous consacrons toute notre énergie à la poursuite de l'action de redressement de la Commune sans nous laisser détourner de cet objectif par des manœuvres grossières.

Nous y avons beaucoup réfléchi. L'envie est grande de répondre aux propos et comportements des deux derniers Conseils municipaux. Ils le méritent indéniablement et il serait important de rappeler certaines règles du débat démocratique.

Mais nous allons suivre votre avis. D'autant plus, que nous y souscrivons pleinement. Il reste beaucoup à faire ! La situation héritée en 2014 ne permet pas la moindre distraction même un groupe d'opposition, un seul heureusement, essaie de nous distraire de cet objectif de redressement.

Alors, plutôt que de revenir sur les errements des deux derniers conseils, nous préférons souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles conseillères municipales. Nous espérons que nous travaillerons sereinement ensemble, au service des sinois, dans le respect de nos différences, que nous considérons comme une richesse.

Mesdames les nouvelles conseillères municipales, nous espérons que vous saurez saisir la main tendue du groupe majoritaire qui ne vous considère pas comme des opposantes mais comme des élues qui méritent notre respect.

Monsieur le Maire l'a dit : « *la politique est un débat d'idée et non un combat d'hommes* ».

Nous espérons que nous aurons de beaux débats qui nous enrichiront de nos différences mais toujours dans le respect mutuel. C'est cela la démocratie, certains l'ont oublié lors des deux derniers conseils et nous espérons que cela ne se reproduira plus.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de ce beau mandat de conseiller municipal. Vous êtes les bienvenues !

M. LE MAIRE : Merci Dimitri. A travers toi, merci aux élus de « *Sin-le-Noble ensemble et autrement* » de cette position que je trouve pleine de maturité et emprunte du sens des responsabilités. Effectivement, je n'étais pas favorable à cette réponse aux comportements et discours des deux derniers Conseils municipaux mais je vous ai laissé, comme d'habitude, libres de votre choix. Je ne souhaitais pas de surenchères qui sont toujours propices, comme tu l'as dit, à nous détourner de notre action de redressement. Et en plus de mes remerciements au groupe majoritaire, de cette maturité, je vais profiter de remercier celles et ceux des groupes d'opposition qui effectivement savent saisir cette main tendue et dont le comportement ne se modifie pas de façon inversement proportionnelle à la durée restante par rapport aux prochaines élections municipales. C'est pour ça que moi je n'étais pas favorable, vous aviez la liberté, vous avez pris vos responsabilités, je vous en remercie parce qu'effectivement un il ne faut pas nous détourner de notre volonté de redressement communal et, deux, il ne faut pas nous détourner de notre volonté de travail collaboratif, partenarial.

On l'a fait bien avant les élections en réunissant des gens de sensibilités différentes, je pense qu'on l'a bien fait pendant ces 4 années. On a eu de beaux échanges, notamment dans les commissions, on a eu de beaux échanges dans ce Conseil municipal.

Il y a deux Conseils municipaux, moi je ne suis même pas sûr que nous étions la cible, que j'étais la cible de tout cela. On sait très bien qu'il y a des combats qui se mènent parfois à l'intérieur de groupes. On sait bien qu'il y avait des problèmes de succession qui ont été ouverts dès les élections départementales puis les élections législatives.

Aujourd'hui, semble-t-il dans le groupe les choses se sont mises en ordre, tant mieux, et puis je vais profiter de cette occasion, pour moi aussi en tant que Maire, souhaiter la bienvenue aux nouvelles conseillères départ... (rires) c'est un lapsus, peut-être, je sais que tout a commencé au moment des élections départementales où il y a eu un combat pour dire qui sera conseiller départemental pour le parti socialiste, ce même combat s'est reproduit au niveau des élections législatives et quand il y a eu la scission au sein du groupe « *Sin-le-Noble durable et solidaire* » la seule explication qu'on a eue c'est qu'on m'est rentré dedans lors de ce conseil.

C'est la même recette qui a été utilisée, ce n'est pas grave, c'est le jeu de la politique, moi j'accepte tout à fait.

Aujourd'hui, maintenant que les choses ont l'air de s'être clarifiées, j'espère qu'ici également les choses seront clarifiées et qu'on arrivera à retrouver la sérénité des débats, le respect, la courtoisie et la volonté de travailler ensemble pour Sin-le-Noble et les sinoises et les sinois.

Et après chacun ira proposer son programme en 2020 aux sinoises et aux sinois et puis c'est ça la démocratie, ça ne me pose aucun souci.

Un grand merci à « Sin-le-Noble ensemble et autrement », un grand merci aux élus d'opposition qui pendant 4 ans ont joué ce jeu et qui ont continué, dans les dernières semaines, et j'espère que nous arriverons à maintenir ce qui a fait la spécificité de ces 4 premières années, un dialogue constructif, serein, respectueux.

Mesdames les nouvelles conseillères municipales, comme l'a dit Dimitri au nom du groupe majoritaire, je le dis, moi, au nom du Conseil municipal, soyez les bienvenues. L'une des deux a déjà connu ce mandat, l'autre pas. Moi je pense que c'est pour en discuter avec des élus qui ont une longue carrière, c'est toujours le mandat local, le mandat municipal qu'ils trouvent le plus beau même quand après ils ont été sénateurs, ou députés. Chacun me dit le plus beau c'est celui de Maire, c'est celui d'élus locaux. Donc profitez-en pleinement et nous espérons nous enrichir de nos différences et la porte est grande ouverte au dialogue.

Voilà ce que je voulais vous dire.

2. Commission municipale n°1 – Vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerces et artisanat  
Désignation d'un nouveau représentant
3. Commission municipale n°2 – Association, éducation, jeunesse, vie scolaire, sports, relations internationales, culture et fêtes  
Désignation d'un nouveau représentant

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer au 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour.

Alors puisque les nouvelles conseillères municipales sont désormais installées, le tableau des conseillers municipaux a été modifié, l'assemblée délibérante doit donc désormais procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de la commission n°1 et je vous propose peut être de faire tout de suite la commission n°2.

La démission de Daniel Poulain entraîne la fin de sa représentation dans les organes municipaux, et notamment celle au sein de la commission n°1, dans laquelle il avait été désigné, lors du Conseil municipal du 13 novembre 2015.

Il en est de même pour la représentation de Josyane Bridoux au sein de la commission n°2 où elle avait été, elle, désignée lors du Conseil municipal du 17 septembre 2014.

Pour mémoire, dans le cadre de la volonté de l'équipe municipale majoritaire d'associer l'ensemble des sensibilités à la gestion communale et à l'entreprise de redressement en action depuis 2014, il avait été décidé d'user des facultés qui nous sont permises par le Code général des collectivités territoriales en son article L.2121-22 et de former 4 commissions.

Ces 4 commissions, vous le savez, mais je le dis pour les nouvelles conseillères municipales sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, pour étudier les questions qui sont soumises à l'ordre du jour du conseil.

Ces commissions disposent d'un vice-président qui peut les convoquer ou les présider en cas d'empêchement ou d'absence du maire.

Pour la commission n°1, je suis le président et le vice-président.

Pour la commission n°2, le vice-président est Patrick Allard.

Pour la commission n°3, le vice-président est Didier Carrez, la thématique de cette commission ce sont toutes les affaires sociales.

Pour la commission n°4, qui elle, est plus sur les services techniques, l'urbanisme, la sécurité, c'est Jean-Claude Desmenez qui en est le vice-président.

La composition de ces 4 commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle qui permet l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante puisque chaque liste qui a été présentée au suffrage des sinois en 2014 y dispose d'un élu.

Vincent Campisano, qui est le seul élu de sa liste, siège donc dans les 4 commissions municipales et je dois souligner qu'il est présent quasi systématiquement aux réunions des 4 commissions municipales, ce qui n'est pas toujours le cas de tout le monde.

Ces commissions sont systématiquement réunies avant chaque Conseil municipal pour étudier les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour et qui relève de leur compétence. D'autres points qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil municipal sont également débattus. On pense par exemple à la C4 où, à chaque Conseil municipal il y avait un point sur l'avancée des



travaux du plan local d'urbanisme, où à la C3 on parle régulièrement du projet de Matisse, du projet éducatif, du projet social même si on n'en débat pas ici, ça n'est pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal suivant.

Au-delà de la création de ces 4 commissions et de leurs réunions régulières, de l'inscription des questions qui vont au-delà de l'ordre du jour du Conseil municipal, la volonté de l'équipe majoritaire d'un respect du pluralisme, d'un travail collaboratif partenarial et de concertation se traduit également par d'autres concrétisations. Donc toujours à destination des nouvelles conseillères municipales : un livre de Conseil municipal que vous trouverez particulièrement détaillé, aujourd'hui il fait 124 pages, une note de synthèse, un rapport d'orientation budgétaire qui fait une cinquantaine de pages, ou des notes de synthèse détaillées quant au budget primitif ou au compte administratif.

Nous tenons également des séminaires, notamment un séminaire sur le budget, avec une revue de projets, nous présentons les projets en cours. Et enfin, avant le vote du budget, nous invitons l'ensemble des élus des sensibilités minoritaires à la réunion de la commission n°1 pour une présentation détaillée du budget et, cette année, où nous avons décidé d'une augmentation des subventions aux associations, c'est dans cette commission n°1, et non pas dans la C2, la C2 y a travaillé après mais c'est dans la commission 1 avec l'ensemble des élus de l'opposition, que nous avons œuvré à la répartition des subventions aux associations.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ces 2 commissions.

Si je ne me trompe pas, nous avons interrogé les nouvelles conseillères municipales, elles sont en débat, donc il y a un changement de dernière minute ?

Mme DYBAL : Je voudrais faire un petit point, c'est la première fois que je viens. Moi je reste dans le groupe « durable et solidaire ». Je vais tout vous dire d'un seul coup et puis après comme ça, ce sera bien ...

Concernant la commission je me suis concertée avec Cécile. Moi je reste sur la commission n°1 et j'avais juste une demande à vous faire, j'aurais souhaité que dans les publications et documents officiels, je demande à être nommée Madame Dybal Dorothee, qui est mon nom de jeune fille.

M. LE MAIRE : Vous donnerez à Aude, qui est notre directrice juridique, l'orthographe exacte de votre nom, pour qu'on corrige cela.

Mme DYBAL : Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire pour le moment...

M. LE MAIRE : C'est Madame Dybal c'est ça ? Ça s'écrit DI...

Mme DYBAL : DYBAL.

M. LE MAIRE : On venait juste de s'habituer à Dorothee Antosiak !

Mme DYBAL : Autant le faire maintenant, au moins les présentations sont faites !

M. LE MAIRE : Vous avez raison.  
Cécile Demarecaux ?

Mme DEMARECAUX : Bonjour à tous. Comme Dorothee vient d'ouvrir la discussion, j'en profite pour justement me prononcer sur mon groupe. Je m'associe donc au groupe « socialiste et démocrate ». Je suis toujours Madame Demarecaux, par contre je me positionne pour la commission n°2.

M. LE MAIRE : Merci bien de ces précisions d'état civil. Je suis rassuré que vous soyez toujours Madame Demarecaux. Je suis rassuré que les informations qui étaient en ma possession sur la désignation au sein de la commission n°1 de Dorothee Dybal et de la commission n°2 de Cécile Demarecaux étaient bonnes.

Maintenant pour les groupes nous en prenons acte sauf que la notion de groupe n'existe pas dans un Conseil municipal. Donc aujourd'hui nous installons les deux suivantes de liste qui est donc la liste « Sin-le-Noble Durable et solidaire » qui était menée par Christian Entem à son époque. Après les notions de groupe, bon ben voilà ... aujourd'hui je n'installe jamais personne dans un groupe.

Ces précisions étant faites, avez-vous d'autres ... Jean-Pierre Stobiecki ?

M. STOBIECKI : Juste une remarque. Si on pouvait ne pas changer les horaires ou les jours des commissions quand on a un calendrier. Ça fait deux fois que la C4 change et ça m'empêche de venir.

Je sais que la gestion d'un agenda est compliquée, je le sais moi-même dans d'autres instances que je dirige mais si on pouvait ne pas modifier les dates ou les horaires.

M. LE MAIRE : Sauf que là juste la sphère des commissions, la semaine du mardi 8 mai et du jeudi de l'ascension, c'était juste un peu compliqué. Et donc on fait un exploit parce qu'on a réussi à faire 4 commissions, plus une CCSPL, à laquelle tu étais d'ailleurs.

M. STOBIECKI : Oui, oui j'ai pu me libérer.

M. LE MAIRE : On a quand même réussi à faire 4 commissions municipales et une commission consultative des services publics locaux. En général on n'échange pas, là c'est juste le calendrier qui était intenable.

M. STOBIECKI : Quand on a d'autres activités, c'est toujours compliqué de gérer les agendas. C'est tout, c'est juste une remarque.

M. LE MAIRE : Après c'est la même chose pour nous, à sens inverse cette fois-ci, c'est-à-dire que parfois on regarde et le Conseil municipal il est le lundi, il faut faire les commissions la semaine précédente, et puis Jean-Claude Desmenez qui est le vice-président de la C4, il a une commission de sécurité, il n'est pas là, Didier il a un comité de pilotage de Matisse avec l'architecte ou autre, c'est aussi dans le sens-là. En général on tient plutôt bien, en général c'est soit le lundi, soit le mercredi. On en fait 2 le lundi, 2 le mercredi et, à la limite, ce n'est pas pour toi ou pour moi, c'est surtout pour Vincent parce que lui il est aux 4.

Et même parfois quand on prépare le tour de table en bureau municipal, on est tenté de faire 2 commissions en même temps mais on est juste pour Vincent, qui n'a pas le don d'ubiquité. Pour Vincent et par respect du pluralisme de la représentation de l'ensemble des listes, pour que Vincent puisse assister à l'ensemble des 4 commissions et bien, on se charge un peu la mule, parce que ça serait beaucoup plus facile parfois de faire 2 ou 3 commissions en même temps et on ne le peut pas à cause de Vincent, pour Vincent.

M. STOBIECKI : Je suis d'accord, je dis .... Quand c'est possible de maintenir on maintient, je sais que c'est compliqué.

M. LE MAIRE : Non mais pas de souci. Mais en général c'est vrai qu'on a réussi à flécher 2 commissions le lundi, 2 le mercredi. Là, la semaine dernière c'était injouable, et après quand c'est comme ça, n'hésitez pas au sein ... vous savez que dans les commissions le dialogue est de qualité et respectueux, ne pas hésiter. Si on peut on le fera, donc ne pas hésiter à dire je sais que le Conseil municipal est fléché à telle période... Je sais que tu as des représentations syndicales, que tu avais des choses sur mai 68 qui tombaient, tu peux aussi nous dire à l'avance moi cette semaine là ça va être compliqué. On regarde si on peut et si on ne peut pas, ça ne sera jamais exprès pour dire qu'il n'y ait personne. Ça nous intéresse qu'il y ait du monde pour phosphorer ensemble.

Voilà. D'autres commentaires ?

M. HOURNON : Monsieur le Maire, Mes chers collègues,  
Avant de procéder à la désignation des conseillers au sein des commissions, je souhaite donner l'explication de vote du groupe « Pour Sin-le-Noble, Ensemble et Autrement ».

Nous nous sommes, en effet, interrogés sur le vote qui devait être le nôtre, à cette occasion. Il était possible de nous abstenir, laissant à la liste concernée le choix de ses représentants et dans lequel nous n'avons pas à nous immiscer.

Nous avons considéré qu'un tel vote d'abstention présentait plusieurs inconvénients :  
C'eut été antinomique avec les mots de bienvenue qu'un de nos benjamins a été chargé, au nom de notre groupe, de prononcer à l'endroit des nouvelles conseillères municipales lors de leur installation.

De plus, nous ne souhaitons pas que le premier vote de leur mandat fasse exception au consensus et à l'unanimité qui ont caractérisé, depuis quasi 4 années, les débats de l'assemblée délibérante. Même le vote du budget, délibération la plus politique de l'année, est toujours unanime, illustrant parfaitement cette situation.

Et, même si nous avons bien senti le positionnement d'un groupe en vue des élections, un seul heureusement, qui souhaite faire oublier ses divisions en clivant, nous ne souhaitons pas tomber dans ce piège. Il reste encore deux années à œuvrer au redressement de notre ville, au service de nos concitoyens. Et toutes les énergies doivent être mobilisées à cet effet.

C'est pourquoi, leur ayant souhaité la bienvenue au sein de cette instance, nous souhaitons donc leur souhaiter la bienvenue au sein des commissions municipales qui sont, de plus, de formidables outils de travail partenarial et collaboratif dans lesquels les jeux d'acteur et la théâtralisation n'ont pas cours.

Le groupe « pour Sin-le-Noble, ensemble et autrement » votera donc les propositions de représentation qui ont été faites par la liste concernée.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul.

Je vous propose sauf s'il y a d'autres déclarations, de procéder au vote de ces 2, on peut voter une par une.

Donc 1<sup>ère</sup> délibération d'élire pour siéger à la commission n°1, c'était noté au scrutin secret, je propose qu'on s'en exonère. Tout le monde est d'accord pour s'exonérer du vote à bulletin secret. Tout le monde est d'accord pour élire Dorothée Dybal au sein de la C1.

Y a-t-il des abstentions, des voix contre ?

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. LE MAIRE : Bienvenue à Dorothée dans cette commission n°1.

Commission n°2 on vous propose d'élire toujours en nous exonérant du vote à bulletin secret pour siéger au sein de la commission n°2 Cécile Demarecaux.

Tout le monde est d'accord.

Y a-t-il des abstentions, des voix contre ?

J'ai été vite, nous notons l'abstention de Vincent Campisano pour la désignation au sein de la C2 de Cécile Demarecaux.

Je reprends une abstention, y a-t-il des abstentions : Vincent Campisano, y a-t-il des voix contre ?

Cécile Demarecaux est élue à l'unanimité moins une voix celle de Vincent Campisano, au sein de la C2.

Bienvenue à Cécile au sein de cette C2.

#### 4. Modification de la composition du groupe de travail « dénomination de voies et bâtiments »

M. LE MAIRE : 3<sup>ème</sup> conséquence de ces changements de représentation, il nous faut recomposer le groupe de travail « dénomination de voies et bâtiments ». Nous sommes page 25 pour la note de synthèse.

On vous rappelle que, lors de sa séance du 18 juin 2014, le Conseil avait délibéré sur la création d'un groupe de travail « dénomination de voies et bâtiments » au sein duquel siégeait en qualité de suppléant de Jean-Pierre Stobiecki, Madame Josyane Bridoux.

La démission du Conseil municipal de cette dernière entraîne la vacance du poste de suppléant. Il vous est proposé de procéder à la désignation d'un suppléant pour Jean-Pierre Stobiecki et nous profiterons également de l'occasion pour désigner des suppléants aux titulaires qui représentent la liste « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement ». Nous n'en n'avons pas désigné à l'époque et donc juste pour mémoire ou information des nouvelles conseillères municipales, aucun formalisme n'entoure le fonctionnement de cette commission qui ne relève d'aucune des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Qui de la liste « Sin-le-Noble Durable et solidaire » est candidat pour représenter, en tant que suppléant sa liste ?

Mme LEGRAND : En fait là il y a une notion de groupe donc ça veut dire que Dorothée Dybal ...

M. LE MAIRE : Aujourd'hui il n'y a pas de notion de groupe, votre groupe dont j'ai oublié le nom, aujourd'hui c'est la liste ...

Mme LEGRAND : Cécile Demarecaux.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui nous nous avons ... Nous proposons comme titulaire pour la liste « pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » : Claudine Bedenik, Françoise Santerre, Joselyne Gemza et Christiane Dumont.

Comme suppléant, comment ? Et Sylvie Dorne, nous avons 5 représentants pour la liste « pour Sin-le-Noble ensemble et autrement ».

Dans le tableau manquait Claudine Bedenik.

Et il nous faut donc 5 suppléants et nous vous proposons comme suppléant : Jean-Pierre Berlinet, Lise Widiez, Elise Salpetra, Jean-Michel Chotin et Jean-Luc Jouvenez.

Y at-il des abstentions sur ces désignations ?

Je vous propose de voter pour l'ensemble de la liste sauf si Vincent veut s'abstenir sur un nom. Tu veux qu'on note, abstention de Vincent sur cette désignation.

Cette désignation étant effectuée, je vous propose de passer page 29.

##### 5. Délégation du service public de production d'énergie calorifique de Sin-le-Noble Rapport annuel du délégataire saison 2016/2017

M. LE MAIRE : C'est un projet de délibération qui est désormais usuel, à vocation administrative, et qui est présentée au Conseil municipal postérieurement à sa présentation à la commission consultative des services publics locaux, que nous avons réunie le 07 mai dernier.

Elle concerne le réseau de chaleur urbain qui est implanté sur le territoire communal et qui a fait l'objet d'une gestion déléguée à la société Dalkia, depuis juin 2011.

Le Code général des collectivités territoriales nous oblige, par son article L.1411-3, et notamment le délégataire, à produire chaque année à l'autorité délégante à savoir nous, un rapport annuel comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour du plus prochain Conseil municipal, ce qui est le cas aujourd'hui, et lequel Conseil municipal doit prendre acte après que la commission consultative des services publics locaux l'ait examiné.

Alors les grandes lignes de ce rapport, qu'on va vous projeter, c'est la présentation qui a été faite pour la commission consultative des services publics locaux du lundi 07 mai 2018 où on commençait par un rappel du principe de la distribution de chaleur.

Voilà ce qu'est un réseau de distribution de chaleur : on commence par la chaufferie, qui chauffe ; ensuite, vous voyez les distributions de réseaux primaires ce sont tous ces tuyaux, tous ces traits rouges pour le chaud et bleus pour le froid. Et ensuite, vous avez à la droite, là où il y a les installations secondaires mais ce qui est important c'est en dessous, les sous-stations, puisque le reste les installations secondaires ne sont pas du ressort de Dalkia mais elles sont du ressort soit du bailleur quand ce sont des logements sociaux, ou de la mairie quand ce sont des bâtiments communaux.

Ce réseau de chaleur, c'est un investissement de 7 672 000 euros qui a été subventionné par l'ADEME à hauteur de 2 450 000 euros et pour une chaufferie en biomasse. Ce sont 8 000 tonnes de bois par an avec une utilisation supérieure à 50% d'énergie renouvelable et ce qui nous permet d'avoir un taux de TVA réduit.

Ensuite, on vous présente sur la diapo suivante, le plan de ce réseau avec deux branches. On leur a fait remarquer il y a une branche qui ne porte pas très bien son nom puisqu'il y a une branche Raquet et une branche Epis et on voit que la branche Epis va quand même sur le Raquet alors ça c'est quand on regarde au niveau aérien mais eux, leur logique, elle est du niveau souterrain, au niveau des canalisations et au niveau des départs puisque les deux branches en fait ce sont deux départs. Donc il y a une partie qui est la branche Epis qui dessert à la fois les Epis plus le Centre hospitalier et une partie qui va vers le lycée, vers l'Ecopark et même une partie de l'Eco quartier et, l'autre, au Sud de la chaufferie, la branche Raquet, dessert quant à elle Sourcéane, le groupe scolaire ou plus récemment la maison médicale.

Alors les chiffres clés du réseau sur la diapositive suivante : 7 268 mètres au total de réseau pour 31 abonnés et une augmentation de 2 abonnés sur la saison de chauffe qui vous est présentée aujourd'hui. Ces 2 abonnés c'est à la fois Sourcéane et l'APEI.

3 087 équivalents logements desservis pour une puissante souscrite totale de 22 673 kWh soit une augmentation de 1 687 kWh par rapport à la saison précédente qui était 2015/2016.

Ces 1 687kWh, c'est les 2 abonnés supplémentaires : 1 600 pour Sourcéane et 87 pour l'APEI.

On vous met également la quantité de chaleur distribuée sur le côté. Et ensuite on vous met le mixte énergétique du réseau par type d'énergie, où on voit qu'on a 59% d'énergie renouvelable et de récupération les EnR&R et on a 18% de chaleur de cogénération, 23% de gaz naturel, ce qui nous donne donc 59% de biomasse.

Cette quantité de chaleur distribuée qui est en hausse par rapport à la saison précédente + 3 441MWh c'est à la fois les nouveaux abonnés, c'est également la rigueur climatique puisque nous avons une saison 2016/2017 qui a été atypique avec du froid au mois de janvier puisque le mois de janvier c'est + 27% par rapport à la saison de chauffe précédente et c'est + 10% par rapport à la moyenne trentenaire. Par contre septembre et février/mars eux ont été assez doux. Ce qui fait quand même que cette grosse vague de froid sur le mois de janvier notamment, que la saison 2016/2017 a été plus fraîche que 2015/2016 : + 4,6%. Même si c'est plus 4,6% par rapport à N-1 -la saison précédente-, mais c'est tout de même plus doux que la trentenaire puisque c'est 11% de moins.

Les événements marquants de la saison et avant ça peut-être, parce que là on est sur 2016/2017, mais rappelez-vous quelques dates clés : 1973 c'est le premier contrat d'affermage par la compagnie générale de chauffe qui est l'ancêtre de Dalkia, 1995 c'est la mise en service d'une centrale de cogénération et 2011 c'est la fin du contrat d'affermage et le début de la nouvelle DSP pour les 20 prochaines années.

Et enfin, 2015, c'est la mise en œuvre, la mise en service de la nouvelle chaufferie biomasse. Vous avez l'extension du réseau vers l'écoquartier du Raquet. Ça c'était sur 2016, le raccordement de Sourcéane toujours en 2016, la signature de l'avenant 2 du réseau ça c'était pour la révision tarifaire qui permettait de prendre en compte la subvention qui a été réellement accordée ou obtenue par l'ADEME puisque l'ADEME a donné moins que ce qui était initialement prévu, la disparition de l'exonération de la taxe intérieure de consommation de gaz naturel (TICGN) qui est exonérée et qui aujourd'hui a un schéma de hausse qui est établi, le retard dans le développement de l'écoquartier puisque dans le business plan de départ il y avait plus d'abonnés potentiels et ensuite la mise en place d'une installation de cogénération au centre hospitalier. Sur début 2017 puisqu'on résonne en termes de saison de chauffe, il y a eu raccordement de l'APEI et nous notons sur l'année 2017 mais elle n'est pas dans la saison de chauffe qui est ici présentée, c'est le raccordement de la maison médicale qui est intervenu au niveau de la fin de l'année 2017.

Et en 2018, les projets en cours sont : le développement de l'Ecopark et une réflexion que nous nous menons alors elle est certainement pas sur 2018 mais vous savez que nous avons obtenu des subventions pour un plan de rénovation de la crèche, du multi-accueil et c'est vrai que lors d'une réunion précédente avec Dalkia le réseau l'est pas très loin. Donc on réfléchira à raccorder le multi accueil au niveau de la chaufferie sauf qu'on a un problème de raccordement puisque pour raccorder je pensais qu'on pouvait passer par l'Ecopark mais ce n'est pas possible ça doit forcément passer sur du domaine public.

On attendra sans doute quand il y aura des travaux rue Foucaut pour raccorder, mais en tout cas, on y réfléchit et, on voit l'opportunité ou pas de raccordement pour le multi accueil, qui est intéressant pour la Ville et intéressant également pour Dalkia dans le cadre de la gestion de sa DSP et de cette chaufferie.

Au niveau du compte-rendu technique on vous présente les équipements de production du réseau : du fioul -vous voyez il n'y a pas eu d'utilisation du fioul sur la saison de chauffe qui est évoquée- ; le gaz : le gaz de cogénération c'est sur décembre-janvier-février et la cogénération c'est les moteurs gaz et on récupère la chaleur sur le refroidissement des moteurs c'est ça la cogénération et surtout le bois 9 205 tonnes. On vous explique les schémas entre les chaudières fioul/gaz, la cogénération, les chaudières bois et tout ça va à l'utilisateur final que sont les abonnés.

La mixité énergétique, on l'avait déjà vu sur une diapositive précédente, c'est la même chose mais on note que c'est l'équivalent de 650 arbres plantés chaque année et ce qu'on peut dire de cette saison 2016/2017 c'est que la mixité énergétique est relativement semblable à la saison précédente avec 59% de bois, 23% de gaz naturel et 18% de chaleur qui est récupérée de la cogénération. Ce sont des chiffres qui sont assez stables.

Au niveau des besoins du réseau, voyez la chaleur qui a été distribuée sur les 3 saisons de chauffe 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 et l'évolution de la puissance souscrite. On le disait tout à l'heure, 2 abonnés supplémentaires, on est passé de 29 abonnés sur ce réseau en 2015/2016 à 31 et c'est Sourcéane, 1 600 et, l'APEI 85. Le gros consommateur c'est Sourcéane mais c'est tout à fait logique.

Au niveau de la répartition des puissances souscrites par type d'abonnés sur la saison 2016/2017, donc 46% pour la santé : évidemment c'est le centre hospitalier plus l'Ephad qui est derrière ; l'éducation : c'est à la fois le groupe scolaire Paulette Deblock mais également le lycée, les équipements sportifs : ce sont nos équipements sportifs, 17% le tertiaire : c'est Auchan et enfin 19% ce sont les logements.

Alors le compte-rendu opérationnel, on va vous passer l'équipe d'exploitation et, sur l'analyse des interventions programmées : 419 appels ont été traités par l'équipe opérationnelle sur la

saison mais sur ces 419 appels traités, 87% sont générés par des alarmes au niveau des chaufferies ou des sous-stations, c'est-à-dire qu'il y a un défaut sur la chaudière, il y a manque d'eau, il y a une température minimale au niveau de la primaire et ça déclenche une alarme. C'est une anticipation. Comme c'est géré par les alarmes, il y a une intervention toute de suite et on n'attend pas que ce soit au niveau du réseau secondaire, que ce soit senti puisque ça été détecté avant par les alarmes. Ça c'est 87%, 368 alarmes et ensuite le reste, c'est le centre de ressources clients (CRC) qui est une plateforme téléphonique.

Et enfin le compte rendu financier, un petit graphique qui met le coût de revient du chauffage pour un logement selon les énergies qui sont utilisées, c'est en euro TTC. Là c'est sans surprise. Le plus cher et de loin, c'est quelqu'un qui est en individuel, en électricité ; ensuite c'est quelqu'un qui est en individuel gaz ; ensuite c'est une chaufferie au fioul ; ensuite une chaufferie au gaz ; ensuite une chaufferie au gaz dérégulée et puis, ensuite, c'est le chauffage urbain avec notre cogénération et notre utilisation de notre biomasse.

Ensuite les diapositives suivantes, un rappel de la structure tarifaire à la fois le R1 qui est la consommation d'énergie et la R2 qui est la part fixe, la facturation du service, tout ça c'est du hors taxe et ensuite on profite d'une TVA à 5,5, qui donne le coût global moyen.

Au niveau de l'évolution du tarif entre le R1 et le R2 par saison, vous voyez le fait important c'est peut-être d'aller sur le R2 pour la saison de chauffe 2016/2017 avec un petit trait au milieu de la saison, c'est l'avenant qui est entré en application et qui a pris en compte une évolution du R2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Egalement la partie TICGN (la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) qui a augmenté, la mise à jour des subventions et un moindre développement du réseau de chaleur.

Voilà, et ensuite, dernier slide, le détail du compte de service où on voit les résultats bruts avant impôt qui s'élèvent à 29 416 euros, ce qui donne donc un résultat net de 14 666 euros HT et pour rappel l'historique des résultats nets après impôt c'était -132 000 euros en 2014/2015, et - 1 079 euros en 2015/2016, et aujourd'hui on est à peu près à + 15 000 euros sur la saison de chauffe, au 31 décembre 2017.

Voilà ce qu'on pouvait vous dire. Jean-Pierre qui a siégé à la CCSPL a peut-être des ajouts à faire ?

Non.

C'est bon ?

Je vous propose de passer à la délibération page 31, qui est assez simple puisque c'est juste une délibération par laquelle on vous demande de prendre acte du rapport présenté par le délégataire du service public de réseau de chauffage urbain saison 2016/2017, ce que nous venons de faire.

Oui je ne comprenais pas ce que vous vouliez.

Mme LEGRAND : Juste pour dire qu'on peut quand même se satisfaire d'avoir obtenu l'éco label. C'est quand même important, je pense, pour l'avenir.

Une petite question toujours. On avait eu l'occasion de l'évoquer, il y a l'école Paul Langevin qui n'est pas très loin, maintenant il y a la maison de quartier de la rue Paul Foucaut, alors c'est vrai que la réflexion c'est peut-être de dire qu'effectivement il faut passer sur le domaine public mais enfin l'Ecopark c'est du domaine public, intercommunal ? Même pas. C'est du privé, c'est quoi ?

M. LE MAIRE : Je peux déjà répondre à tous. Donc effectivement la réflexion sur Langevin et la maison de quartier de la rue Foucaut c'est la même, effectivement tout à l'heure je ne l'ai pas dit mais c'est la même réflexion que nous menons sur le multi-accueil. Ça intéresse le délégataire d'augmenter la puissance souscrite, ça nous intéresse nous, 1 - en termes de développement durable d'aller chercher des énergies propres et 2 - de voir si on peut baisser nos coûts.

C'est la même réflexion sauf que l'Ecopark c'est un projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire sauf qu'après, les terrains sont vendus et que là où on est, derrière le multi-accueil ça appartient à l'APEI et qu'il faudrait traverser tous les terrains de l'APEI pour pouvoir aller ...

Je ne sais pas, Jean-Pierre tu étais là quand on en avait parlé avec Dalkia, c'était lors de la CCSPL de l'année dernière.

Tu ne te souviens plus. Je comptais sur toi pour expliquer à Véronique.

Mais ça, on en a parlé, effectivement moi l'idée première que j'ai eu c'est la vôtre. C'est de se dire de toute façon derrière le multi-accueil aujourd'hui, l'APEI est raccordé, c'est comme ça que c'est venu d'ailleurs la réflexion, ma question était de savoir si on pouvait raccorder le multi accueil. On a un abonné supplémentaire qui est l'APEI, quand vous êtes à l'APEI vous voyez le jardin, les jeux du multi-accueil, j'ai dit il n'y a qu'à se piquer là et on est bon. La réponse de Dalkia est que ce n'est pas possible parce qu'un réseau de chauffage urbain passe sur le domaine

public et que c'était la même réflexion pour l'ancienne chapelle Foucaut qui a été abattue et qui deviendra une maison de quartier.

En gros aujourd'hui Dalkia l'ont mis eux même dans leur rapport sur les pistes de réflexion mais il faut qu'on trouve une solution. On est sur une voirie départementale, la rue Foucaut, qui a été faite, je pense, il y a moins d'une dizaine d'années, peut-être 8 ans. On verra. On anticipera comme la rue Lamendin Moché quand on a travaillé, négocié avec le Département, qu'il refasse ces enrobés c'est parce que derrière on savait qu'on avait anticipé avec la CAD pour les réseaux d'eau potable, d'assainissement. Là le but c'est de se piquer sur le rondpoint est d'aller tirer ... Je pense qu'il nous faudra attendre les travaux du Département sur cette voirie départementale de la rue Foucaut au moins pour le multi accueil et la maison de quartier Foucaut, ensuite pour l'école Langevin, il y a des raccordements à terme qui sont prévus entre l'Ecoquartier et le quartier du Puits du Midi. Peut-être que là on pourra passer directement, se piquer de l'Ecoquartier dans les futures phases de développement de l'Ecoquartier ...

Mme LEGRAND : Dans l'Ecopark, il n'y a pas les voiries ? On ne peut pas passer dans les voiries de l'Ecopark pour contourner les parcelles qui sont après rachetées ...

M. LE MAIRE : Les voiries sont faites.

Mme LEGRAND : Ah ! Voilà !

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas souvent dans l'Ecopark. (rires)

Mme LEGRAND : Si justement c'est parce que j'ai vu que les voiries étaient faites mais je me disais que tout était encore possible puisqu'il pouvait y avoir un partenariat entre la Commune et l'intercommunalité, la CAD, mais que peut-être il pourrait être envisagé un partenariat avec le privé. Donc pour le futur...

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, je pense on est en limite de parcelle ... La parcelle qui nous appartient pour le multi-accueil est une parcelle qui est contigüe d'une parcelle aujourd'hui qui est au privé qui appartient à l'APEI. Puisqu'ils y sont déjà Dalkia sur cette parcelle puisque l'APEI est abonné. Je pense qu'il doit y avoir des questions de légalité juridique, de fiscalité, je n'en sais rien mais sans doute juridique. Si un jour l'APEI décide de dire non, vous ne passerez plus chez moi, parce que l'APEI décide de ne plus être abonnée au réseau de chaleur et puis elle se fâche avec Dalkia et puis elle dit ... Je pense que c'est ça c'est de se dire ... La réponse de Dalkia a été nette quand je leur ai parlé de ça, on ne peut pas passer par là parce qu'on n'est plus sur le domaine public.

Mme LEGRAND : Et donc ça veut dire que tous les autres bâtiments qui vont être sur l'Ecopark seront d'office reliés au réseau de la chaufferie biomasse ou il faudra qu'ils en fassent la demande.

M. LE MAIRE : Il faut qu'ils souscrivent l'abonnement. C'est possible techniquement puisqu'ils y sont déjà. Après ils s'installeront mais il faut qu'il y ait un abonnement ...

Mme LEGRAND : Après ils raccordent sur le terrain, d'accord.

M. LE MAIRE : Mais si c'est un entrepôt qui a décidé de se chauffer à l'électricité parce que c'est un artisan qui est là une fois par semaine puisque c'est une zone artisanale.

On ne peut pas les obliger, dans l'état actuel parce qu'il y a des possibilités, on pourrait prendre des dispositions peut-être dans le PLU justement pour dire on oblige, dans le cadre du développement durable à être raccordé au réseau, on y réfléchira mais ...

On peut voter cette prise d'acte.

Tout le monde est d'accord pour voter cette prise d'acte ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. LE MAIRE : Nous passons à la délégation suivante qui est celle des affaires financières dont je suis également le rapporteur.

## **II. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **6. Approbation du compte de gestion de la Ville de Sin-le-Noble 2017, du trésorier municipal**

M. LE MAIRE : Ce document est établi par le trésorier municipal et il retrace l'ensemble des écritures pour l'exercice 2017.

Le comptable supérieur et le comptable public local attestent que ces dépenses et ces recettes sont toutes faites pour le service de la Commune de Sin-le-Noble au titre de l'année 2017 à savoir les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement qui ont été ordonnancés.

*( à propos du vidéo projecteur) Je pense que ça ne marche pas, je pense qu'il y a un petit problème électrique sur cette partie-là. J'ai fait une réunion la semaine dernière, je pense qu'il y a un problème électrique.*

*Tout tombe en ruine, les bâtiments...*

Alors la page de signature sera à compléter par l'ordonnateur à savoir moi-même une fois que le compte de gestion sera adopté et ça pour attester de sa conformité avec le compte administratif. Le compte de gestion conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur ainsi qu'à une jurisprudence constante du juge administratif doit impérativement être adopté préalablement à l'adoption du compte administratif. C'est ce que nous faisons là présentement. Et c'est pourquoi conformément au Code général des collectivités territoriales et plus précisément son article L.2121-31, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2017.

Et comme nous écoutons les élus des sensibilités minoritaires, nous avons entendu la remarque de Vincent l'année dernière, qui nous avait dit et il avait bien raison, c'était du gâchis de papier que de donner un compte de gestion à tout le monde et comme tout le monde en était d'accord, c'est pour ça que nous avons donc remis le compte de gestion uniquement au responsable de groupe. Vincent il s'en fiche parce qu'il est responsable de groupe donc il l'a toujours et puis aux nouvelles conseillères municipales en attendant de savoir dans quel groupe elles allaient.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur l'adoption de ce compte de gestion ?

Je vous propose de passer à la délibération page 37 et de bien vouloir approuver par l'article 1<sup>er</sup> le compte de gestion de la Ville de Sin-le-Noble qui a été dressé par le comptable public pour l'année 2017 et de m'autoriser à le viser et à le certifier conforme.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **7. Compte administratif 2017**

M. LE MAIRE : Je vais vous présenter la notice explicative de ce compte administratif.

Ce compte administratif présente un résultat global excédentaire de 4 795 114,95 € soit vous êtes page 2 de la note de synthèse et également vous pouvez être page 6 du compte administratif si vous voulez suivre en direct ou nous avons la présentation générale du budget.

Et donc nous voyons bien que 33 766 012, 73 € de recettes, 28 970 897,68 € de dépenses, ça nous fait bien un résultat global excédentaire de 4 795 114,95 €.

Il est en net progression par rapport aux exercices antérieurs à 2014 et ce résultat pour que tout le monde le comprenne bien, il est l'addition des sections de fonctionnement, des sections d'investissement et des restes à réaliser. C'est vraiment la vue d'ensemble de l'exécution du budget.

On vous a remis la conclusion du compte administratif 2015 qui avait été ... Vous avez en dessous l'historique des résultats depuis 2011. Donc on voit en 2015 que c'était la première amélioration significative au niveau budgétaire et nous avons conclu à l'époque dans cette même note de synthèse, cette amélioration doit être confirmée par une deuxième année consécutive de bons résultats prouvant une amélioration structurelle.

L'objectif que nous nous étions fixé dans cette note de synthèse à savoir d'une gestion maîtrisée des finances de notre Commune, dont je rappelle ici qu'elle reste pauvre et dont les finances restent très fragiles, est donc rempli depuis 3 ans puisque nous aurons pour la troisième année consécutive un excédent de fonctionnement reporté supérieur à 2 millions d'euros. Il sera même de 3 750 953,25 € pour l'exercice 2017.

Alors, vous voyez l'historique des résultats 562 440 € en 2011, un déficit 1 403 636 € en 2012, 547 363 € en 2013, et donc pour 2017, après 2 années aux alentours des 2 millions, 4 795 114,95 €.



Le détail de ces résultats pour l'exercice 2017, un résultat de la section de fonctionnement d'1 732 727,58 € auquel nous rajoutons le résultat antérieur que nous avons reporté soit 2 018 225,67 €. Ce qui donc donne donc un résultat de clôture de fonctionnement de 3 750 953,25 € auquel nous pouvons additionner le résultat de clôture d'investissement qui lui est de 5 613 714,55 €.

Ce résultat de clôture d'investissement il s'obtient par l'addition du résultat d'exercice de la section d'investissement qui est de 4 049 667,90 € auquel on additionne les 1 564 046,65 de résultat antérieur reporté.

Au niveau des restes à réaliser 1 870 599,74 € de recettes pour 6 440 152,59 de dépenses.

Tout ça, nous donne donc un résultat global excédentaire de 4 795 114,95 €.

Nous pouvons passer page 3 de la note de synthèse, pour aller commencer, vous savez qu'il y a 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement et donc commencer par l'analyse de section de fonctionnement et comme toujours à commencer par les recettes, nous sommes page 8 du compte administratif.

Elles se sont élevées à 20 218 189,80 € et elles ont augmenté de 4,89% représentant une hausse de 944 064,81 € en valeur et l'explication principale de cette augmentation c'est la hausse de la dotation politique de la ville de quasi 700 000 €.

Au niveau du détail des différents chapitres budgétaires, le 1<sup>er</sup>, le 013 « atténuations de charges » classiquement il retrace les remboursements que nous avons, nous constatons des charges et ensuite nous avons des recettes qui sont des remboursements des charges. Alors c'est souvent des remboursements sur les fluides, que ce soit l'eau ou l'électricité. On a des provisions et puis après on a des remboursements ou sur les rémunérations de personnel et c'est d'ailleurs ces rémunérations de personnel qui constituent l'essentiel de ce poste avec 107 358 € et le reste, ce sont des remises, rabais, ristournes sur des matières premières pur 46 164 €. L'explication de cette hausse du poste, on l'avait délibéré ici, nous avons un agent qui était réserviste, qui s'est blessé et nous nous sommes retournés vis à vis de l'Armée pour obtenir un remboursement de ... Il s'est fait une fracture de la jambe, il a été indisponible de nombreux mois. Ce n'était pas à nous de le payer donc on a eu un remboursement sur ses arrêts maladie.

Le chapitre 70 « produits du domaine et des services », c'est un poste qui est toujours assez faible en termes de poids dans notre structuration de recettes. Il s'élève à 729 761,54€ soit une baisse de 117 725 € et ça s'explique par une différence. Ce n'est pas tellement 2017 qui est exceptionnellement bas, c'est 2016 qui est exceptionnellement haut et on vous l'avait expliqué au niveau du compte administratif 2016. Nous avons perçu en 2016 une double redevance de Dalkia, au niveau de sa redevance d'occupation du domaine public, puisqu'il y avait en 2016 à la fois 2015 et 2016. En 2017, nous n'avons perçu que 2017. Donc nous revenons sur un ratio qui est tout à fait en ligne avec les montants habituels du chapitre 70. En 2016, recette exceptionnelle de Dalkia et nous avons également touché au titre du R2 une somme de 32 640 € puisque nous avons fait beaucoup de travaux d'effacement de réseaux, d'enfouissement de réseaux et que nous avons touché une redevance au titre du R2 à ce sujet-là.

Au niveau du chapitre 73 « impôts et taxes », il s'élève à 8 910 000 €. Alors comme chaque année on doit ici préciser que ce n'est pas la principale recette, ce qui implique que notre Ville est classifiée comme une Ville défavorisée et qui va donc bénéficier de dotations de péréquation. Je vous le rappelle d'habitude dans une commune normale, le chapitre 73 c'est plus de 50% des recettes d'une collectivité, ce n'est pas le cas pour notre Ville. Alors les contributions directes et l'attribution de compensation sont assez stables alors que la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la taxe sur la publicité extérieure sont en hausse.

Et donc on note pour le procès-verbal l'arrivée de Johanne Masclat.

Je vous le disais, taxe additionnelle sur les droits de mutation, elle est en hausse on peut s'en réjouir parce que je pense que c'est un bon indicateur, elle est de 241 000 € pour 2017. J'ai regardé un peu le détail des droits de mutation sur les années antérieures, elle était de 207 000 € en 2016, 190 000 € en 2015, 224 000 € en 2014, 224 000 € en 2013. On voit qu'aujourd'hui on a des mutations, que le marché immobilier reprend des couleurs sur notre Ville donc on peut s'en réjouir et le [incompréhensible] sur la taxe sur la consommation finale d'électricité qui est passé de 135 à 249 000 euros.

Au niveau du chapitre 74 « dotations et participations » il est en forte hausse, 738 113 € de hausse puisqu'il s'établit à 10 219 988,10 euros. Ce poste représente plus de 50% des recettes de fonctionnement du budget communal, il augmente de 7,78% mais là aussi on ne va pas s'emballer parce qu'en fait s'il augmente, c'est juste par la dotation politique de la Ville. Puisque la dotation globale de fonctionnement a baissé de 194 065 €, la dotation nationale de péréquation a baissé de 87 835 € alors que la dotation solidarité urbaine, dont on regardera tout

à l'heure le rapport, n'augmentait que de 169 454 €. ça veut dire que la hausse de la DSU n'a pas compensé la baisse de DGF et la baisse de DNP. Effectivement, l'explication de cette augmentation du chapitre 74 c'est donc la dotation politique de la ville. Elle est inscrite au niveau du compte administratif 2017 pour 859 794 €. C'est une hausse de 692 559 €. Et si on neutralise cette hausse de la dotation de la politique de la ville, on voit que ce chapitre budgétaire est stable puisqu'il s'établirait à 9 360 194 €. Et la dotation politique de la ville, vous le savez, c'est une dotation que nous allons perdre, on va se bagarrer pour, mais on m'a dit que ce n'était pas la peine puisque c'est voté. Et nous avons 560 000 € par an de dotation politique de la ville accordés en moyenne. Cette dotation, elle finance des investissements et donc nous l'inscrivons en fonctionnement au fur et à mesure de la réalisation des investissements. C'est pour cela que les années précédentes il n'y avait pas de dotation politique de la Ville ou de DDU parce que la DPV, c'est ce qui a remplacé la Dotation développement urbain (DDU). Aujourd'hui cette hausse de DPV, c'est artificiel puisque derrière ça génère un excédent qui va financer un investissement dans la section d'investissement. Il ne faut pas se laisser bernier par ces bons chiffres parce qu'on va la perdre en 2020 et, de toute façon on en sort progressivement. L'année dernière on a déjà eu 100 000 € de moins, cette année on en aura encore de moins. Mais si on a beaucoup d'inscriptions, c'est parce que nous faisons beaucoup d'investissements.

Chapitre 75 « les produits de gestion courante ». Ce sont les immeubles loués donc 134 471,98 € une légère baisse puisque nous avons 3 garages qui étaient vacants que nous avons reloués en fin d'année et nous avons 3 baux que nous n'avons pas renouvelé notamment au niveau de la Nichée puisque nous avons un problème de mérules à traiter et au niveau du logement des pompiers où le locataire est parti et quand on a vu l'état du logement on a décidé de ne pas le relouer.

Chapitre 76 « les produits financiers » : ça n'amène pas de commentaire particulier.

Chapitre 77 « les produits exceptionnels » : pas de commentaire non plus, juste à signaler qu'il baisse parce que l'année dernière nous avons fait une cession, nous avons vendu le logement de la rue Dannay et nous avons perçu des pénalités pour le groupe scolaire.

Au niveau du chapitre 042 « transferts entre sections (ordre) » ce sont des écritures d'ordre pour la cession d'une tondeuse puisque nous avons fait l'acquisition de nombreux matériels pour les espaces verts et dans ces acquisitions il y avait des clauses de reprise de notre matériel qui sont donc inscrits comptablement.

Le total 20 218 189, 80 € de recettes auquel nous additionnons un excédent reporté de N-1 de 2 018 225,67 €.

Après avoir vu le détail des recettes de fonctionnement, nous pouvons aller voir les dépenses de fonctionnement. Nous sommes toujours page 8 du compte administratif.

Alors ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 485 462,22 €. Par rapport à l'exercice antérieur, c'est une augmentation de 1 399 627,22 €.

Regardons néanmoins les dépenses réelles de fonctionnement puisqu'elles s'élèvent à 16 573 742 €, il faut y ajouter 121 106, 97 € de charges rattachées mais on constate une grande stabilité par rapport à l'exercice antérieur de ces dépenses réelles de fonctionnement puisque pour l'exercice antérieur elles étaient à 16 619 426,48 €.

Les dépenses de fonctionnement dans le détail :

Chapitre 011 « charges à caractère général » traditionnellement les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services 3 773 850,57 €, une grande maîtrise puisque ce chapitre budgétaire n'a augmenté que de 57 000 € une augmentation de 1,5% assez proche de l'inflation.

Le chapitre 012 « charges de personnel » il s'élève à 11 444 451,09 € et c'est une augmentation de 163 656,93 € qui ne représente qu'une variation de 1,45% et quand on sait que dedans nous avons 4 week end d'élection et que nous avons un programme de titularisation qui implique que les personnes titularisées perçoivent 13 paies parce qu'elles perçoivent leur paie de vacataire avec un mois de décalage plus la paie du mois en cours.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » : 1 119 908,20 € notamment principalement les subventions aux associations et la subvention au CCAS dont je me plais, année après année, à préciser qu'elle s'élève à 630 000 € et qu'elle reste nettement supérieure à celle de 2013 où elle n'était que de 523 300 €.

Chapitre 66 « les charges financières » ce sont principalement ou intégralement les intérêts d'emprunt qui sont en légère baisse en fonction du profil d'extinction de la dette. Là, on entre dans des emprunts qui ont été souscrits il y a un peu moins longtemps, donc avec des taux d'intérêts un peu plus avantageux.

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » n'amène pas de remarque particulière parce qu'elles ne s'élèvent qu'à 12 658, 94 €.

Et le chapitre 042 « transfert entre sections (opération d'ordre), vous voyez que les 1<sup>ers</sup> chapitres qui sont des dépenses réelles de fonctionnement, vous voyez c'est une grande stabilité et l'explication de l'évolution des dépenses de fonctionnement, elle vient du chapitre 042 des opérations d'ordre dans le cadre de transfert entre sections puisque ce chapitre s'est élevé à 1 790 882,66 € en 2017. Ce chapitre traditionnellement constate les dotations aux amortissements et aux provisions, au niveau des amortissements pas de commentaires particulier, pour les provisions c'est là où nous avons inscrit notre provision pour risque de 1 359 447 € et c'est donc ce qui explique clairement la hausse puisque la hausse de ce chapitre c'est 1 324 473 €, c'est la provision que nous inscrivons pour le litige en cours avec Eiffage et sur lequel je ne m'attarde jamais pour protéger les intérêts de la collectivité.

Alors la conclusion de cette section de fonctionnement : un excédent de fonctionnement 1 732 727,58 €, il est en baisse de seulement 455 562,16 € par rapport à 2016 où il était de 2 188 289 € et ce en dépit d'une provision pour risque de 1 359 447 € qui gonfle nos inscriptions budgétaires en termes de dépenses.

L'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles est de 3 517 205,04 €. C'est une forte hausse de 862 506 € par rapport à l'exercice antérieur où il n'était que de 2 654 699 €. Mais si à la fois il nous faut neutraliser, pour avoir une analyse fine la dotation à la provision, il nous faut également neutraliser ce dont je vous parlais tout à l'heure à savoir cette inscription d'une dotation politique de la ville de 859 000 € qui augmente de 692 000 € et donc si on neutralise ces 2 faits tant en dépenses qu'en recettes, nous constatons que l'excédent de l'exercice 2017 n'est en hausse que de 169 947 € par rapport à l'exercice antérieur de 2016 et j'y vois là un symbole de stabilité et le reflet d'une gestion pilotée, maîtrisée et sécurisée des finances publiques.

En intégrant l'excédent reporté de l'exercice antérieur, l'excédent de fonctionnement s'élève à 3 750 953,25 €.

Après avoir vu cette section de fonctionnement, nous pouvons passer à la section d'investissement. Nous pouvons aller à la page 9 du compte administratif si vous voulez suivre en direct sur le compte administratif ou nous sommes page 5 de la note de synthèse.

Pour des recettes d'investissement qui se sont élevées au titre de l'exercice 2017 à 8 094 950, 87 €.

Chapitre 13 « subventions d'investissement » pour 1 262 875,83 €. Nous avons touché un solde pour le groupe scolaire notamment 1 153 048 €, un acompte du fonds de soutien à l'investissement local pour Matisse 14 410 €, les amendes de police qui sont inscrites budgétairement à ce chapitre et différents subventions le Girzom pour la rue Jules Guesde, une avance pour l'éclairage public dans le cadre du Territoire à énergie positive pour la croissance verte, du fonds de soutien à l'investissement local pour la salle Martel, une dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'éclairage des complexes sportifs.

Au niveau du chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : 2 000 000 € sans aucune surprise puisque cela constate l'emprunt de 2 000 000 € que nous avons contracté en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement qui a été décidée par le Conseil municipal lors du vote du budget primitif.

Chapitre 21 « les immobilisations corporelles » : juste pour mémoire, c'est un avoir sur une facture pour 1 080 €.

Chapitre 23 « les immobilisations en cours » : ce sont des remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux.

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » : 650 145,64 € qui constatent la récupération de la TVA dans le cadre du FCTVA pour 476 611 € et le reste sur la perception de différentes taxes d'aménagement.

Chapitre 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : ce sont 2 373 075,19 € qui sont l'affectation en réserve du résultat constaté en 2016.

Et enfin pour aller aux recettes significatives, le chapitre 40 « opérations d'ordre en sections » tout en bas de votre tableau : 1 790 882,66 € c'est la contrepartie de l'inscription budgétaire que nous avons fait en dépense de fonctionnement au chapitre 042 « transfert entre sections », ce sont donc les dotations aux amortissements et aux provisions.

Page 6 les dépenses d'investissement : 4 045 282,97€

Chapitre 20 « immobilisation incorporelles » pour 104 819, 67€ et 34 360 € de reste à réaliser, ce sont divers frais d'études notamment pour l'informatique, pour la salle Foucaut, pour le plan local d'urbanisme.

Chapitre 204 « subvention d'équipements versées » : 211 364 € en 2017 et c'est là que nous comptabilisons la contribution de la Ville de Sin-le-Noble à la Communauté d'agglomération dans le cadre du financement du déficit de l'Ecoquartier du Raquet. Je vous rappelle, nous donnons en N+1 les impôts que nous avons perçu au titre de l'Ecoquartier en N-1.

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » 516 174,67 € de réalisé, 398 771,05 € de restes à réaliser. Ce sont les bâtiments scolaires pour 78 944 €. On peut penser notamment aux travaux que nous avons faits sur l'école Joliot Curie. Nous avons eu une dotation politique de la Ville pour changer toutes les menuiseries. Les réseaux d'électrification, c'est l'éclairage public et puis dedans différent ... mais c'est toujours intéressant de citer pour voir un peu tout ce qui a été fait, quelques dépenses 22 000 € pour l'achat d'un piano, 18 000 € pour l'achat d'un podium, 21 000 € pour l'achat d'un désherbeur, 32 000 € pour l'achat d'une tondeuse, 101 000 € pour la salle Martel que nous avons dû mettre aux normes, 81 000 € pour l'école Curie, 70 000 € pour l'acquisition de la maison rue Zola, 12 000 € pour la salle Rousseau, 20 000 € d'élagage, les joints de la piscine pour 23 000 €, la liste est très longue mais ça vous donne un peu le panorama de toutes ces dépenses.

Chapitre 23 « immobilisations en cours » : l'essentiel concerne le chapitre 2313 « constructions » tant au niveau des réalisations pour 1 237 848,57 € que pour les restes à réaliser et là, aussi, ce sont tous les investissements que nous faisons sur la salle Carnot, sur la salle Rousseau, sur les synthétiques, sur la Nichée. J'en parlais tout à l'heure sur la mérule, Foucaut, Mahieu, tout ça est dans ces travaux.

L'opération 936 c'est une opération que nous avons isolée pour en permettre un suivi optimal : c'est celle de la rénovation urbaine.

Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : ce sont les remboursements d'emprunt et notamment du capital de ces emprunts que nous avons souscrits 1 265 957,17 € en 2017 de remboursement d'emprunt.

Chapitre 40 « opérations d'ordre entre sections » c'est la contrepartie de ce que nous avons tout à l'heure 6 405, 20 € pour l'opération d'ordre relative à une cession de tondeuse.

Nous pouvons aller page 7 pour un graphique traditionnel de l'analyse budgétaire, celui de l'effet de ciseau. En bleu les recettes réelles de fonctionnement, en rouge les dépenses réelles de fonctionnement et vous avez 2 courbes qui chevauchent ces 2 lignes bleues et rouges qui sont les tendancielles de ces recettes et de ces dépenses.

Ceux qui ont suivi l'actualité municipale savent que ce graphique de l'effet de ciseau a beaucoup alimenté les débats puisque c'est ce qui avait conduit les services de l'Etat à décider du placement de la Commune en réseau de vigilance financière en 2009 et 2010 puisqu'on voit bien le rapprochement significatif et dangereux, qui est impossible normalement le croisement des recettes et des dépenses. Aujourd'hui on voit, sur l'année 2017, que le risque de croisement est écarté puisqu'à la fois l'écart est important entre les recettes et les dépenses et surtout, les tendances c'est la hausse des recettes et la baisse des dépenses. Mais je vous le dis pour être tout à fait honnête, dans ces recettes réelles il y a les 800 000 € de dotation politique de la ville qui ne sont pas pérennes.

Nous pouvons aller ensuite page 8 qui pour moi est toujours le ratio de gestion qui est le plus important à suivre : les ratios d'épargne. La note vous rappelle ce que sont les ratios d'épargne à savoir des soldes de gestion qui sont les plus utilisés parce qu'ils sont les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Ce sont les ressources internes qui sont disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. Là aussi, ces ratios d'épargne ont beaucoup alimenté le débat sur les finances communales et, bouchez-vous les oreilles, je vais parler de la Chambre régionale des comptes. Je vous laisse les boucher (rires) ! Sans antagonisme aucun mais c'est la base de la réflexion sur la stratégie de redressement. Donc effectivement la Chambre régionale des comptes avaient bien noté que la situation financière de la Commune était fragile parce que sa capacité d'autofinancement brute, parfois on parle de capacité d'autofinancement, parfois on parle ratio d'épargne, en 2012 si elle permettait de couvrir l'amortissement de la dette en capital, ce n'était qu'une amélioration apparente puisqu'elle était due à des recettes exceptionnelles et ces recettes exceptionnelles, c'était la prime d'assurance qui avait été perçue sur l'incendie du centre social. Il y avait aussi à l'époque une double perception, je crois que c'était sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle à l'époque où il y avait, comme tout à l'heure pour Dalkia, une double perception cette année-là.

C'est important ces ratios, parce que l'épargne de gestion, c'est le budget de fonctionnement : on a les recettes de fonctionnement, on paye les dépenses de fonctionnement, c'est l'épargne de gestion. Elle a atteint un niveau record qui n'a jamais été atteint à Sin-le-Noble. En 2017, cette épargne de gestion c'est 3 810 021 €.

L'épargne brute : nos recettes de fonctionnement paye nos dépenses de fonctionnement et on paye les charges financières.

En 2017, elle est de 3 466 310 €. Elle était de 2 672 527 € l'année précédente. Elle était, sur la moyenne 2007-2013, de 1 166 002 €. Alors là aussi je pense qu'il faut éclairer le débat et je pense que même si on peut être satisfait d'avoir une épargne brute de 3 466 310 €, si on enlève

la dotation politique de la ville, cette épargne elle est de 2 406 516 €. Cette dotation elle est là, elle finance l'autofinancement mais si on veut faire un peu de prospective et contextualiser, on sait qu'on ne l'aura plus, qu'on risque de la perdre, c'est tout de même nettement mieux puisque nous sommes à 2 406 516 € d'épargne brute.

Enfin l'épargne nette : nous avons nos recettes fonctionnement, nous payons nos dépenses de fonctionnement, nous payons nos charges financières, nous remboursons le capital des emprunts, et après, c'est pour cela qu'on appelle une capacité d'autofinancement, une fois que l'on a payé tout ça, c'est ce qui nous reste pour injecter dans la section d'investissement. Et c'est là où la Chambre régionale des comptes était inquiète sur la solidité des finances communales puisque cette moyenne était déficitaire sur 2007-2013. La moyenne de l'épargne nette c'était - 34 610 € ce qui veut dire avec les recettes de fonctionnement, une fois que la Ville avait payé ses dépenses de fonctionnement, remboursait ses charges financières et remboursait son capital, il ne lui restait plus rien à injecter dans la section d'investissement. Donc quand on va voir les banques, elles vous disent non parce que, comment voulez-vous nous rembourser nous banques alors que vous n'êtes déjà pas capables de rembourser le capital des emprunts en cours ? Et donc cette épargne nette elle s'est élevée à 2 201 603 € en 2017. Là aussi c'est un chiffre qui est record mais qui est en ligne avec les exercices 2015-2016.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur les ratios d'épargne, la logique veut qu'une fois que l'on a vu les ratios d'épargne, on aille sur les ratios d'endettement.

Nous allons page 9 sur les tableaux relatifs à l'endettement. Nous constatons un encours de dette au 31 décembre de 15 568 903,40 €, une annuité de dette de 1 608 418 € qui se décompose cette annuité de dette c'est l'addition du capital 1 265 000 € et les 343 000 € d'intérêts que nous avons vus préalablement dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Tout ça donne une capacité de désendettement en année de 4,5 années. La capacité de désendettement on prend l'endettement, on prend l'épargne brute et on se dit qu'avec l'épargne brute on ne fait que rembourser le capital des emprunts. On ne fait rien d'autre. Et donc si la Commune de Sin-le-Noble consacre l'ensemble de son épargne brute, de sa capacité d'autofinancement, non pas à investir mais à rembourser ses emprunts, nous rembourserions l'intégralité de notre dette en 4,5 années.

Le taux d'endettement il est de 76,16%.

Peut-être revenir sur les 4,5 années. La norme c'est de ne pas être en dessous de 10 ans et la Chambre régionale des comptes considérait qu'une ville était en situation de danger à partir de 12 ans. Au-delà de 12 ans c'est là où c'est un indicateur de ... mais normalement traditionnellement on dit 10 ans et le gouvernement ou le Parlement, qui est en train de travailler sur la règle d'or au niveau des ratios d'endettement des collectivités préconise de ne pas dépasser 10 ans. Nous nous sommes à 4,5 années. C'est un bon ratio. Vous voyez la Ville en 2008 était à 31 ans quasiment, 30,87 années de capacité de désendettement. Ça veut dire avec ce qui avait été constaté en 2008, il aurait fallu que la Ville pendant 31 ans ne consacre sa capacité d'autofinancement qu'à un remboursement de ses emprunts pour se désendetter. Et même si en 2012 elle était tombée à 7,16 années, c'est là aussi la Chambre régionale des comptes qui le dit, ça n'est pas le reflet d'une bonne santé financière. C'est simplement parce que les banques refusaient de prêter face au risque que représentait pour elles un éventuel prêt à la collectivité.

Donc 76,16 % de taux d'endettement, là aussi c'est plutôt bien puisqu'on ne doit pas dépasser en théorie 100%. C'est la norme de gestion et que même pour la Chambre régionale des comptes c'est plutôt 120% où elle commence à dire que c'est une zone de danger pour une collectivité.

Nous restons inférieurs à 80%, ce qui prouve qu'il nous reste des marges de manœuvre. Et là aussi je me suis amusé à faire l'exercice en neutralisant les dotations politiques de la ville même si ça tronque un peu parce que les années précédentes même si on n'avait pas autant, il y avait des dotations politiques de la Ville mais en enlevant la dotation politique de la Ville, en fait on passe de 4,5 années à 6,5 années. C'est un peu moins bon mais on reste quand même dans des zones qui sont assez confortables, et ce d'autant plus que je l'ai dit lors d'une commission des finances ou lors d'un précédent Conseil municipal, même si nous avons décidé lors de l'établissement du budget primitif d'une politique d'endettement à 1,2 millions pour cette année. Nous allons essayer de ne pas aller chercher ce 1,2 millions d'emprunt, justement pour faire encore baisser nos ratios et vraiment être dans une zone ultrasécurisée.

On verra. On a eu le débat ici même ou en commission avec Vincent. C'est vrai que les taux d'intérêt sont très bas, que la Communauté d'agglomération a décidé d'aller chercher tout de suite de l'emprunt parce que les taux sont bas. En plus comme il y a des évolutions législatives sur les taux d'endettement c'était de se dire on prend l'emprunt tout de suite parce que du coup

on remboursera, on aura une tendance au désendettement. Nous c'est pas forcément le calcul que l'on fait ici. On préfère sécuriser notre fonctionnement.

Voilà la section de fonctionnement, la section d'investissement, l'effet de ciseaux, les ratios d'épargne, les ratios d'endettement étant présentés, on peut aller page 10 et 11 pour revoir la conclusion de cette année 2017 où on constate effectivement une nette amélioration de la situation financière, amélioration depuis 2014 et qui a bien été stabilisée en 2017 suivant en ça la tendance que nous avons annoncé depuis 2015 dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire.

Alors effectivement on a un excédent de fonctionnement, on a un résultat global excédentaire, on a des ratios d'épargne record, on a une capacité de désendettement historique de seulement 4,5 années, on a la confiance des banques ; chaque année nous empruntons sans aucun souci à des taux très minimes. Nous avons de la trésorerie parce qu'on peut parfois discuter sur la situation ressentie, c'est comme la température réelle ou ressentie, la situation réelle ou ressentie, il y a des indicateurs pour moi c'est la trésorerie et la ville au 31 décembre 2013 la Ville avait une trésorerie de 643 737 €. Quand vous voyez la masse salariale c'est-à-dire qu'on doit sortir quasiment 900 000 € par an, ça veut dire que la Ville n'avait même pas un mois de masse salariale en réserve sans compter toutes les factures liées au fonctionnement.

La trésorerie en 2013 : 643 737 € et nous avons au 31 décembre 2017 : 9 894 526 € de trésorerie. Là aussi vous voyez ce sont des indicateurs, et pour avoir traversé toute l'année 2014 avec la Direction financière qui me disait on ne sait pas si on paye les salaires à la fin du mois si on n'a pas le douzième de dotation qui tombe parce qu'en plus on payait les situations d'Eiffage sur le groupe scolaire. Là aussi ce sont des ratios, des indicateurs qui sont précieux.

Alors malgré tout cela qui est plutôt positif et qui illustre le redressement des finances communales, qui illustre une gestion pilotée, il ne faut pas passer à côté des points de fragilité de la situation communale qui sont nombreux pour moi.

Alors tout d'abord un très faible potentiel fiscal ce qui nous classe comme une ville défavorisée on le verra tout à l'heure dans le cadre de la délibération sur la DSU. Et quand on prend un ratio, on a quelques ratios en début de compte administratif notamment page 4, vous avez le ratio n°2 « produit des impositions directes sur population » et vous voyez que nous avons 346,49 € d'impôt par habitant alors que pour la moyenne de la strate c'est 550 € ce qui nous fait donc un manque d'impôt de 3 212 405 €. Et en plus, je le dis chaque année mais c'est important, il nous manque 550€ par rapport à la moyenne et comme nous on est 150 € en dessous de la moyenne donc pour aller à 550 € ça veut dire qu'il y a des collectivités, des communes qui elles ont 650 € d'impôt, qui ont 6 millions d'impôt de plus que nous. Si nous étions justes dans la moyenne nous aurions 3,2 millions d'impôt en plus. Ça c'est une spécificité de la Commune de Sin-le-Noble. Un contexte difficile ça c'est pour toutes les communes mais c'est encore plus difficile pour nous et on l'a vu tout à l'heure baisse de DGF, baisse de DNP. On n'a pas parlé des emplois aidés, on parle juste en dessous de l'annonce de la fin d'éligibilité de la Commune à la dotation politique de la ville, je l'ai dit en filigrane de toute la présentation. C'est 560 000 € en moyenne sur les cinq dernières années que nous avons eu au titre de la dotation politique de la ville ou de la dotation développement urbain (DDU) puisque c'est juste le nom qui a changé en cours de route. Et en 2017, ce sont même 859 000 € presque 860 000 € que nous avons de comptabilisés au niveau du compte administratif.

Autre point de fragilité et d'inquiétude, la baisse des dotations. On en a parlé, 194 000 € pour la DGF, 87 835 € pour la dotation nationale de péréquation (DNP) soit une baisse de 281 900 € et qui n'a pas été compensée par la hausse de la DSU, qui s'est élevée seulement à 179 454 €. On peut ajouter à cela pour que le compte y soit, la réforme des emplois aidés depuis septembre 2017 que personne n'avait vu venir, 49 salariés étaient employés dans ce cadre au niveau de la Commune de Sin-le-Noble, soit en contrat d'accompagnement dans l'emploi, soit en contrat d'avenir et c'était presque 500 000 € d'aides annuelles sans compter les exonérations de charges ce qui fait une addition d'environ 900 000 €.

Ensuite les différentes décisions qui impactent le chapitre 12 : la hausse du point même si ici on a déjà discuté avec Véronique, je ne suis pas contre la hausse du point, là aujourd'hui je suis un comptable, donc je vois l'impact, si on dit le point augmente de 1% et les dotations augmentent de 1% moi j'applaudis dès demain, pas de souci. Sauf que d'un côté on nous baisse nos dotations et d'un autre côté des décisions gouvernementales font augmenter mécaniquement nos dépenses au chapitre 012. C'était 0,6 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017 mais il y avait également eu une augmentation au 1<sup>er</sup> juillet 2016, qui pendant 6 mois a eu un impact sur les charges du chapitre 012.

Le programme de rénovation urbaine, c'était 10 millions d'emprunt qui devaient être mobilisés sur ce projet en 5 années, ce qui a beaucoup inquiété la Chambre régionale des comptes dans son rapport. Au-delà, comme la ville est en capacité d'autofinancement et qu'elle devait

consacrer l'entièreté du peu de ressources qu'elle avait à ce programme ANRU, ce sont donc tous les autres investissements qui avaient été gelés. Aussi nous avons donc là un plan de rattrapage en matière d'investissements.

Alors la conclusion : effectivement la situation s'améliore mais l'épée de Damoclès de la fin d'éligibilité est bien inquiétante. C'était l'année 2018 voire 2019/2020 c'était les années où nous n'avions plus d'inscription ANRU donc c'était l'année où la Ville retrouvait des marges de manœuvre, on a juste au niveau du budget 2018 c'est 530 000 € c'est les dernières inscriptions budgétaires que nous avons intégré au budget. A partir de 2019 c'est 0€ tout est déjà inscrit budgétairement dans les réalisations.

L'amélioration de notre section de fonctionnement, la fin des dépenses obligatoires sur l'ANRU, ça devait normalement nous conduire à de l'optimisme mais « patatras », c'est à cette période là où on n'aura plus la dotation politique de la ville, c'est un peu inquiétant.

On va quand même noter l'amélioration des ratios d'épargne qui nous permettent d'avoir la confiance des banques, les ratios d'endettement qui sont faibles qui nous permettent de décider d'investir et le tout dans une gestion qui est pilotée. Le maître mot, je vous le dis, c'est vraiment la grande stabilité si on neutralise les 2 événements exceptionnels qui est le fruit d'une gestion pilotée au quotidien parce que la ville on en avait parlé ici il y a un an, et puis il y a 2 ans, la Commune souhaite ... Nous nous étions fixés comme objectif de nous doter des outils de pilotage, nous les avons : plan pluriannuel de gestion, plan pluriannuel d'investissements, ça c'est pour une gestion prospective et pilotée, anticipative et pour le suivi au quotidien nous avons tous les tableaux de bord. Nous suivons l'ensemble de nos chapitres budgétaires quasi quotidiennement et avec des documents de plusieurs dizaines de pages qui me sont remis chaque fin de mois par la Direction des affaires financières et qui sont analysées par rapport aux exercices N-1, N-2, N-3, N-4 et par rapport aux prévisions budgétaires et même avec des réflexions tendanciennes par rapport à ce qui peut arriver d'ici la fin de l'année.

Voilà donc ce qui vous est présenté dans ce compte administratif et avant de laisser la place au débat ou aux prises de paroles et au vote, moi je voudrais juste ajouter à cette présentation quelques mots de conclusion personnelle. Pour aller vite j'essaie d'articuler ça autour de 3 mots : fierté, humilité et vigilance.

Fierté tout d'abord, qui est celle du travail accompli, du chemin parcouru et je ne rouvrirai pas le débat ici sur le rapport de la Chambre régionale des comptes. Restons bons amis ! Ça y est je vois un soupir de soulagement, je veux que vous restiez avec moi jusqu'au bout. (rires) En tout cas les chiffres du compte administratif 2017 parlent d'eux-mêmes avec des niveaux inédits à tous les niveaux : excédent, résultat global, ratios d'épargne, capacité de désendettement, confiance des banques, trésorerie. Mais au-delà de ces chiffres, c'est le chemin que j'ai envie de retenir. J'ai parlé tout à l'heure de pilotage avec des tableaux de bord mensuels et on peut parler de prospective avec des plans pluriannuels. C'est suivi au quotidien et on a un cap sur les 5 prochaines années.

Sur le chemin c'est aussi le refus de toute hausse d'impôt depuis 2014, c'est le refus de toute baisse de subvention aux associations et même pour 2018 la décision que nous avons prise ici de façon unanime mais collégiale d'une hausse. Parce qu'on aurait pu redresser en augmentant les impôts de X%, en coupant dans les dépenses aux associations. Le chemin c'est aussi de refuser de faire payer les nouvelles activités périscolaires, c'est le refus de toute baisse du budget culture, c'est le refus surtout de toute coupe sociale avec, au contraire, des aides en hausse et des financements en hausse. On l'avait tout à l'heure dans le cours de la présentation.

La fierté de ce chemin est également qu'il soit collectif. Alors il a été collectif avec la population via la démocratie participative, avec les élus, avec les personnels et les partenaires institutionnels. Comme ce travail est collectif, je tiens en tant que Maire, à remercier celles et ceux qui œuvrent à ce redressement. Alors évidemment les élus de « pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » pour leur confiance mais surtout pour leur implication, les élus du Conseil municipal parce que je le disais le budget, on l'a voté à l'unanimité, on l'a travaillé lors de la C1, les votes aux associations, on l'a décidé lors de la C1 où j'avais invité l'ensemble des élus des minorités. Les remerciements vont aussi aux personnels parce que ce compte administratif c'est le fruit de leur travail à nos côtés. Demain je demanderai à Sébastien de bien vouloir préparer une note au personnel à cet effet et puis j'adresse un merci particulier à Benoist Wattrisse qui est le directeur financier, qui est ici, pour son travail de dentelle sur les questions financières et puis à Aude qui est là, comme à chaque Conseil municipal, qu'il n'y ait pas de jalousie, parce qu'elle incarne cet investissement des personnels. Donc merci à Aude pour son travail minutieux de sécurisation juridique.

Le 2<sup>ème</sup> mot après fierté, c'est celui d'humilité, parce qu'au regard de tout ce qu'il reste à faire, nous devons faire preuve de beaucoup d'humilité. Alors on peut être fier du chemin qui a été parcouru depuis 2014, mais il reste tellement à faire qu'il nous faut rester humble, modeste et

surtout continuer le travail de redressement. Et ce travail de redressement il est important. Il reste tellement à faire que toute les énergies, les bonnes volontés seront les bienvenues et je réitère donc à cette occasion comme lors de mon élection de maire le 04 avril 2014, mon offre de travail collaboratif et partenarial aux élus des sensibilités minoritaires. Chacun peut prendre sa part dans cette œuvre de redressement sans perdre d'énergie sur de vaines querelles d'œuf ou de la poule. Aujourd'hui il y a une situation, chacun peut amener sa pierre à l'édifice, chacun peut amener sa bonne idée, chacun peut amener son expérience. Et je sais que, quand je participe dans les commissions, il n'y a pas de langue de bois et parfois on dit là on aurait dû faire ça, là on a fait ça et nous aussi, nous échouons parfois, nous aussi on va moins vite que ce que l'on voudrait. L'humilité face au travail de redressement. Il reste encore beaucoup à faire, on a beaucoup fait mais c'est encore très peu par rapport à tout ce qu'il y a à faire et donc faisons-le ensemble, au profit de la ville et de ces habitants.

Et enfin après la fierté, l'humilité, le 3<sup>ème</sup> mot, c'est celui de vigilance et pour ne pas dire inquiétude, au regard des éléments de contexte négatif qui s'accumulent. Et là aussi je le dis sincèrement, la contextualisation des résultats doit toujours avoir lieu. Il était important pour nous de s'imprégner des éléments du contexte de 2014 pour mettre en œuvre la stratégie adéquate de redressement.

Alors, je sais que c'est difficile pour certains et je souhaiterais que nous ne fassions pas la même erreur en 2018, que nous faisons ce travail de contextualisation du résultat. Alors parce que le résultat de 2017, qui est bon, montre que la méthode a payé, que le redressement a lieu mais, nous ne devons pas nous laisser griser par ces bons résultats, car le contexte pour 2018 et les années futures est inquiétant. Alors la baisse des dotations, la réforme de la taxe d'habitation, la perte des emplois aidés, la reprise de l'inflation parce que quand on est sans dépenser plus c'est 1%/2% de hausse de nos dépenses, la hausse des coûts énergétiques si vous passez à la station essence, vous le voyez bien. Pour une ville, c'est un poste très important que les coûts énergétiques et bien ça flambe. Et puis surtout la perte de la dotation politique de la ville, j'en ai parlé pendant toute ma présentation donc tout cela doit nous inciter à poursuivre avec humilité la gestion rigoureuse de nos finances communales, avec humilité et, de façon collective. Moi je suis partant pour ça.

Voilà ce que j'avais à vous dire de façon très personnelle en tant que Maire à la fois au groupe majoritaire, à la fois aux groupes de sensibilités différentes, à la fois aux personnels. Merci à tous. On peut être heureux, ça va mieux, mais rien n'est gagné, loin s'en faut.

Et d'autres se chargent d'essayer de nous ralentir. Je prends parfois l'exemple d'avoir l'impression d'avoir un élastique dans le dos, quand on a fait un pas en avant il y a quelqu'un derrière qui nous tire l'élastique pour nous ramener. Boum on vous supprime les emplois aidés, on vous supprime la DPV, il y a de l'inflation qui revient, on baisse les dotations, on vous supprime la taxe d'habitation, on ne sait pas comment elle sera compensée. Et je vous dis nous on n'a pas augmenté les impôts depuis l'élection, donc ça veut dire qu'on avait des réserves. On aurait pu un moment proposer un choix aux sinois de se dire soit maintenant, soit ça aurait pu être mis en débat pour les prochaines élections municipales de se dire on peut créer ça, mais ça c'est autant, et autant c'est autant d'impôts, vous êtes d'accord ou pas. Aujourd'hui nous n'aurons plus, nous dépendrons clairement des dotations de l'Etat, on est déjà à plus de 50% du taux de dépendance donc si on nous supprime la taxe d'habitation, on partira à 80%. Ça voudra dire qu'on aura plus d'autonomie.

Voilà moi ce que je voulais vous dire, maintenant, s'il y a des questions, des volontés de débattre, s'il y a des positions à prendre, il est toujours possible de les ...

Mme LEGRAND : Juste une petite réflexion, le point d'indice a été gelé. Les fonctionnaires ne seront plus augmentés.

M. LE MAIRE : Mais je n'y suis pour rien, je vous assure (rires) ! Je ne pense pas c'est parce que je dis que ça pèse sur les finances de la Commune de Sin-le-Noble qu'ils ont décidé ça. Parce que sur la DPV ils ne m'écoutent pas, sur la gare de Sin-le-Noble ils ne m'écoutent pas non plus. D'autres remarques ?

Patrick Allard ?

Juste peut être préciser un point de règlement, je vais vous rappeler l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le Conseil municipal est présidé par le Maire ou à défaut celui qui le remplace. Le Code général des collectivités territoriales précise que dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil municipal élit son président, dans ce cas le Maire peut même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. Il convient donc de désigner un président qui procèdera aux opérations de vote du compte administratif en mon absence et la tradition veut que ce soit le doyen de



l'assemblée qui soit désigné et je vous propose, - il est où Jean-Michel ? -de désigner Jean-Michel Chotin, qui est Maire pendant 10 minutes tous les ans !

Tout le monde est d'accord pour désigner Jean-Michel Chotin comme président de séance pour présider les débats sur le compte administratif et procéder au vote en mon absence ?

Patrick Allard qui veut prendre la parole.

Il ne veut pas que tu sois maire tout de suite !

M. ALLARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il est de tradition que les groupes expriment leur avis lors des moments importants que sont le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif ou le compte administratif.

Compte tenu du consensus qui règne au sein de cette instance, notre groupe majoritaire s'exonérait de ces déclarations afin, justement, de ne pas paraître hégémonique et de ne pas peser sur les groupes minoritaires.

Les événements des deux derniers conseils, dont chacun aura compris la part de théâtralisation en vue des futures échéances électorales qu'ils induisent, nous ont conduits à décider d'une déclaration sur le vote du compte administratif.

J'ai demandé au groupe majoritaire d'en être le rapporteur afin, évidemment, de vous informer de notre vote enthousiaste de ce compte administratif aux résultats inédits.

La note de synthèse étant assez détaillée comme la présentation réalisée par Monsieur le Maire, je ne reviendrais pas davantage sur ce compte administratif.

Si j'ai sollicité d'être le rapporteur de cette déclaration, c'est parce qu'en fonction de mon histoire personnelle, je pense pouvoir dire certaines choses qui sont déniées à l'équipe majoritaire.

J'ai milité toute ma vie au parti socialiste et j'ai participé activement à l'élection de Christian Entem en 2008 en tant que directeur de campagne. D'autres, au sein de la liste majoritaire, y ont aussi contribué en appelant à voter en 2008 pour lui au second tour et en retirant la liste conduite par Jean-Paul Hournon qui avait recueilli pourtant plus de 10% des suffrages requis et je pense même 16% à l'époque.

Rapidement après l'élection, j'avais alerté sur certaines dérives constatées, sur certaines trahisons de nos engagements de campagne et qui risquaient de nous conduire à la défaite en 2014. Et, bien plus grave, conduire à la déception des 60% de sinoises et sinois qui nous avaient fait confiance en 2008.

Bien peu furent ceux qui, grisés par la victoire et les attributs du pouvoir, me prêtèrent oreille. Certains néanmoins à l'extrême fin du mandat aboutirent à ce même constat comme Vincent, Marina, Guillaume, Laurène pour n'en citer que quelques-uns.

C'est donc quelqu'un de votre famille politique qui, aujourd'hui, s'adresse à vous mes chers collègues de la liste « Sin le Noble, durable et solidaire » conduite par Christian Entem en 2014. Ce que je vis depuis 2014 au sein de ce groupe « Pour Sin le Noble Ensemble et Autrement », j'aurais aimé le vivre avec vous.

Comme sans doute, Didier Carrez qui fut député suppléant de Marc Dolez et son attaché parlementaire pour notre famille politique.

Comme sans doute Jean-Paul Hournon qui fut adjoint de Paulette Deblock.

Notre groupe est divers et riche de cette diversité. Il ne perd ni temps ni énergie en d'inutiles clivages artificiellement créés.

Il s'est formé sur une volonté simple. Ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous sépare. Et ce qui nous rassemble, c'est d'œuvrer au redressement de notre Commune.

C'est pourquoi, des élus qui, par le passé, se combattaient se sont retrouvés dans la démarche de rassemblement et d'ouverture pilotée par Christophe Dumont bien avant qu'il ne soit élu Maire.

C'est pourquoi, dès notre élection, nous avons souhaité travailler avec l'ensemble des élus des différents groupes en nous inscrivant dans une démarche partenariale, collaborative et consensuelle.

Alors, quand nous parlons du rapport de la Chambre régionale des comptes, ce n'est pas pour stigmatiser qui que ce soit car l'élection municipale de 2014 a tranché ce débat.

Je vous rappelle qu'en 2008, avec Christian Entem nous avons obtenu plus de 60% des suffrages. Et qu'ils n'étaient plus que 26% en 2014.

Alors, quand nous parlons du rapport de la Chambre régionale des comptes, ce n'est pas pour vous stigmatiser car ce serait contraire à notre philosophie de rassemblement. C'est tout simplement parce que, comme un médecin ne peut prescrire un remède sans diagnostic, nous ne pouvons œuvrer au redressement communal sans ce diagnostic de la situation de départ.

Le mal était profond. Nous étions nombreux au sein du groupe de Christian Entem à en faire le diagnostic. Et ce n'est pas Vincent qui en fut l'un des adjoints et l'un de ses proches qui me démentira.

Quand nous présentons ce compte administratif, ce n'est pas pour vous stigmatiser. La loi oblige à cette présentation que nous souhaitons détaillée dans le cadre de notre volonté de bonne information du Conseil municipal.

Il est vrai que les résultats de l'exercice 2017 sont bons et que comparativement au constat fait à son époque par la Chambre régionale des comptes, beaucoup de chemin a été parcouru.

C'est simplement ce que nous disons aujourd'hui. La situation était extrêmement difficile en 2014. Elle s'est nettement améliorée depuis et pour la 4<sup>ème</sup> année de notre mandat, elle atteint un niveau inédit. Je suis persuadé que c'est du fait de notre action.

Nous ne disons rien d'autre et n'attaquons personne.

Alors mes chers amis, si vous pensez réellement que c'est un acte belliqueux, je tiens à vous dire, sincèrement, que ce n'est pas le cas. Nous souhaitons poursuivre le travail collectif dans un esprit constructif.

Si c'est un calcul politicien en vue des prochaines élections que de recréer artificiellement un clivage, je pense que c'est une erreur.

Si c'est tout simplement un déni, le même depuis 10 ans, sortez en ! Il a déjà conduit notre ville au bord du gouffre et vous a conduit à la défaite et à la division.

Si c'est une façon de détourner l'attention du redressement opéré depuis 2014 en théâtralisant une prétendue victimisation, je ne pense pas que cela fera changer d'avis les sinois.

C'est très sincèrement que je vous parle aujourd'hui. J'espère que vous le recevrez comme tel.

Monsieur le Maire, ce petit intermède à destination de mes amis de « Pour Sin-le-Noble, durable et solidaire » terminé, je vous confirme que le groupe « Pour Sin-le-Noble ensemble et autrement » votera, de façon réjouie, ce beau compte administratif qui illustre le redressement des finances communales.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur le Président vous autorisez, Vincent à parler ?

Si, tu es en poste, tu es désigné !

M. CHOTIN : Vas-y Vincent !

M. CAMPISANO : Je ne vais pas reprendre sur la partie que vient d'énoncer Patrick. Il est vrai qu'en 2014 la situation était différente de celle de 2008. En 2008, quand nous sommes arrivés, c'est vrai aussi, il faut le dire, nous avons eu un bel emprunt toxique dont il faut quand même rappeler qu'il existait, de 5 millions d'euros, inconnu de notre groupe et qu'on a trouvé au moment de la mise en fonction. Et la naïveté qui était la nôtre, je le mets dessus sur nous, parce que la naïveté elle est là ou l'incompétence qui est la nôtre, je me mets dedans également pour pouvoir gérer les affaires, avec ce fameux emprunt de 5 millions d'euros qui était un emprunt toxique en plus de ça donc ça a pénalisé le début de carrière de ce mandat de 2008-2014. Ça c'est la chose qu'il fallait expliquer.

La théâtralisation de la fois dernière, je n'ai pas pris parole, j'ai pris acte de la position. On n'a même pas eu le temps d'en parler mais bon, on a été salué de cette manière. C'est dommage parce que Josyane Bridoux, c'est une personne intelligente qui aurait pu avoir les capacités d'être maire également, qui avait cette capacité, sauf qu'elle a son caractère qui est le sien et qu'on prépare les élections de cette manière ou on ne prépare pas du tout les élections de cette manière. Parce qu'il se peut aussi que rien ne se prépare. Mais bon savoir rester en reste avec Jean-Pierre qui avait fait une belle déclaration sur le rapport de la Chambre régionale des comptes qui a cassé les oreilles apparemment à beaucoup de monde mais quand on perd, je le dis encore une fois, on doit s'incliner, on doit écouter. Quand on gagne c'est ce qu'on a fait, on le fait d'une manière courtoise si on peut. La dernière fois ce n'était pas courtois du coup. Je peux dire avant d'arriver au compte administratif, je peux dire, étant donné que je suis présent à beaucoup de commissions, pratiquement la totalité des commissions depuis 4 ans, je peux dire à vous tous, parce que vous le voyez avec moi, la non présence des personnes qui devaient représenter le groupe de ceux qui sont en face de moi, là ou là-bas, qui n'étaient pas présents ou très peu ou parce qu'ils travaillaient ou ils étaient coincés dans une réunion syndicales etc ... et puis les horaires ne correspondaient pas à ceux de Véronique.

Au niveau des présences des commissions je parle, je parle des commissions.

(Brouhaha)

Non non je ne déraile pas, on parle des commissions, à la présence des commissions pendant 4 ans. Pendant 4 ans, j'ai vu les absences, une absence ça ne se voit, pas mais on peut les constater. Je les ai constatées, et c'est là que l'absence de .... Aux commissions on peut dire ce que l'on veut, on peut intervenir, on peut parler. Jamais personne de tous les élus ne s'est opposé à m'écouter ou aux prises de position de qui que ce soit. C'était la liberté et on avait le

droit de s'exprimer comme on voulait. Et donc je l'ai fait, j'ai proposé parce que ma décision c'est de faire de la politique positive et pas de la contradiction à outrance. J'ai toujours voulu faire dans la courtoisie mais également dans la construction. C'était cela mon idée et c'est comme ça qu'on est arrivé à cette belle entente que nous avons.

Après c'est difficile d'être opposant quand on a des amis parce que là-bas entre Didier, Patrick, Jean-Claude on se connaît depuis tout le temps, c'est difficile également d'être opposant quand on est d'accord avec ce qu'ils font. Et donc, comme on est d'accord on soutient et si quelque chose était négatif je ne soutiendrais pas, quand quelque chose est en forme de trahison, je ne soutiens pas, quand quelque chose est contre les valeurs humaines je ne soutiens pas.

J'ai déjà, vous me connaissez, refusé la main à mes 4 « collègues » qui ne sont pas là aujourd'hui. Je n'ai rien contre les autres collègues évidemment. On est dans la courtoisie.

Pour revenir au compte administratif, moi je suis satisfait de 2 points qui me tiennent à cœur tout le temps ce sont les associations et là les subventions aux associations et la subvention au CCAS. Ça j'en suis satisfait parce qu'on n'est pas dans la baisse, on est dans la hausse et les 4% qui ont été attribués aux associations sportives et non sportives m'ont conforté dans mon opinion et la subvention au CCAS qui a été en hausse, ça aussi également ça m'a conforté. Et quand on a du positif, évidemment, on ne peut que se réjouir. Les choses à faire on ne pouvait pas les faire avant, on n'avait pas de subvention avant, on a eu des stades, moi j'étais adjoint aux sports, je peux me satisfaire des stades synthétiques qu'on ne pouvait pas faire avant, de tout ce qui a été réalisé au niveau sportif, j'en suis satisfait parce qu'on ne pouvait pas le faire avant. Le nombre de routes qui ont été faites et qui n'étaient pas dans votre projet, j'en suis satisfait. Les conseils de quartiers qui ont été créés et faits et dans les maisons de quartiers qui sont en train de se construire j'en suis satisfait parce qu'on ne pouvait pas les faire avant.

Comment peut-on être opposant de quelque chose que j'accepte et que j'acquiesce.

Le top du top, c'est le solde du groupe scolaire, qui enfin a été soldé. C'est une belle satisfaction parce que c'est un complexe sportif en or, qui a coûté extrêmement cher ça on vient de finir de le solder c'est très bien. L'épargne nette j'en suis satisfait, la confiance des banques j'en suis satisfait et la capacité d'endettement, j'en suis satisfait également. Donc je voterai, au nom de mon groupe, même si je suis seul mais je représente quand même un groupe, le compte administratif avec plaisir.

M. LE MAIRE : Monsieur le Président, vous permettez quelques réponses ?

C'était la seule fois de l'année où tu pouvais me couper la parole mais tu n'en n'uses pas, je t'en remercie.

Juste quelques mots sur l'emprunt toxique de 5 millions, les emprunts toxiques ... je ne sais pas si celui de 5 millions était toxique en tout cas il y avait des emprunts toxiques, je ne sais pas si celui-là était toxique ou pas mais bon ....

2 mots je suis tout à fait d'accord à un point de réserve mais je vais déjà ... parfois on dit que je ... J'ai une mémoire sélective, je suis entièrement d'accord qu'un emprunt avec un différé d'amortissement sur 5 millions c'est sujet, pour moi, à discussion. Les emprunts toxiques je suis d'accord effectivement, sans incriminer personne, parce que je pense que beaucoup de collectivités en France se sont faites avoir par les emprunts toxiques, de tous bords, même la CAD avait des emprunts toxiques, le SMTD avait des emprunts toxiques. En tout cas c'est quelque chose qui était sur la table et qu'il a fallu gérer sans aller chercher une responsabilité de quiconque.

Sur l'emprunt de 5 millions, le différé d'amortissement, je suis tout à fait d'accord. Il y a un point où je ne suis pas d'accord c'est quand tu dis que vous l'avez découvert, parce que pour avoir beaucoup travaillé et justement avoir anticipé l'élection, enfin avoir escamoté dans ma préparation, j'avais lu tous les tracts qui ont été écrits en 2008. Et il y a un tract, avant l'élection de 2008 qui a été signé par Jean-Paul Hournon qui disait « beau cadeau pour la nouvelle liste qui va arriver un emprunt, avec un différé, de 5 millions d'euros ».

Donc soit certains l'ont découvert mais là c'est qu'il y avait un défaut de préparation et quand dans la liste il y avait des gens qui siégeaient au Conseil municipal ils auraient dû savoir, ce n'est pas toujours le cas, c'est juste ... ce n'est pas une pique, c'est très amical. Quand nous on est arrivé il y avait un emprunt de 4 millions d'euros qui n'a été signifié au Conseil municipal d'aucune sorte puisqu'effectivement il y a une stratégie d'endettement qui est établie lors du vote du budget primitif, c'est ce que nous avons fait, je vous disais. On a collectivement décidé que la stratégie d'endettement pour 2018 c'était le recours à 1 200 000 euros d'emprunt. J'ai donc la délégation pour contracter cet emprunt d'1 200 000 euros mais dans cette délégation générale du Conseil municipal au Maire, cette DGM, il y a une obligation c'est que le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'emprunt qu'il souscrit. C'est ce que l'on fait en début de séance, c'est les décisions directes. Cet emprunt de 4 millions qui a été souscrit fin 2013

auprès de la Caisse des dépôts, n'a jamais été soumis à l'information des conseillers municipaux par une quelconque décision directe. Donc, pour le coup là, j'ai découvert ces 4 millions d'euros d'emprunt.

Je ne m'en effarouche pas outre mesure parce qu'il a été conclu fin 2013. J'aurais dû le conclure en avril/mai/juin 2014 parce que c'était pour financer les 10 millions d'euros que la collectivité devait souscrire auprès des banques pour financer la rénovation urbaine et ces 4 millions c'était pour financer la part municipale sur le groupe scolaire.

Je suis entièrement d'accord avec cet emprunt de 5 millions avec un différé d'amortissement, ce n'est pas très fair-play je vais dire, de dire je récupère les 5 millions et je vous laisse rembourser. Sauf que c'était anticipable puisque pour le coup je pourrai vous donner le ... j'ai une collection de tracts des différentes campagnes municipales et Jean-Paul Hournon dans le cadre de sa campagne, où il avait fait 16%, Patrick nous le rappelait tout à l'heure, il avait fait ce tract en disant super cadeau pour les nouveaux 5 millions d'euros d'emprunt à rembourser alors que les 5 millions ont déjà été dépensés. Je ne sais pas si c'était sur le Girzom, enfin le dossier Girzom de la rénovation des cités minières, je ne sais pas sur quoi c'était, je n'en n'ai plus le souvenir. Je n'aurai pas aimé découvrir comme vous des emprunts toxiques, je n'aurais pas aimé comme vous avoir un différé d'amortissement, enfin de remboursement, d'un prêt mais c'était connu avant l'élection.

Si réellement ça a été découvert, c'est peut-être qu'il y avait un péché originel de formation et que ça avait été discuté en Conseil municipal, donc celles et ceux qui siégeaient, je n'ai plus en mémoire, avant 2008, ils auraient dû dire attention parce que Jean-Paul ... Jean-Paul ne siégeait même pas je pense ? Si, il siégeait. Donc Jean-Paul siégeait, il l'avait bien noté.

C'est juste ... comme ça il y en a un peu pour tout le monde.

Sur la théâtralisation, vous avez bien compris tout à l'heure, je n'ai pas envie d'en parler. C'est un épiphénomène, à un moment donné il fallait le faire, ça été fait. J'en pense ce que j'en pense. Je dirai que Christophe Dumont en pense quelque chose et le Maire de Sin-le-Noble, il en pense autre chose. Le Maire de Sin-le-Noble, Christophe Dumont il n'a pas à parler ici, c'est le Maire de Sin-le-Noble qui parle et le Maire de Sin-le-Noble dit qu'il faut continuer à bosser sans perdre son temps et sans laisser détourner son attention de ce que l'on a à faire.

Je note avec satisfaction tes remarques sur le travail en commissions et je m'y associe. Effectivement en commissions, je passe de temps en temps, on travaille avec Véronique soit au Conseil d'administration du CCAS, soit au sein de la commission n°3 ; Jean-Pierre au sein de la C4 ; toi au sein des différentes commissions. Moi celle que je fais toujours c'est la C1 des finances, voilà on discute, on se parle, on se respecte. Il n'y a pas de jeu d'acteurs et puis il n'y a pas que le travail en commissions, parce que ça on le fait le week-end quand on se croise, quand je croise Jean-Pierre à l'APACER, dans une braderie quand il cherche ses livres. On se croise, on se salue bien gentiment. Quand je te croise jeudi dernier à la course cycliste, on discute de la vie municipale et puis on me dit là il y a un problème de sécurité ... C'est ça le vrai travail.

Effectivement tu as noté tout le travail qui est fait et qui n'était pas dans notre programme, voilà ça c'est fair-play, parce qu'effectivement on avait peu promis et c'est pour ça que je disais tout à l'heure à la fois fierté, on n'avait pas promis grand-chose, et que les terrains synthétiques n'avaient pas été promis, et que les 20 voiries parce que je pense qu'on est arrivé à 20 voiries n'avaient pas été promises et qu'on les a faites et que je travaillais la semaine derrière avec le directeur des grands travaux et qu'on va mettre 900 000 € sur la table pour l'année prochaine en voirie et qu'on aura mis presque 2 millions sur les ... -d'ici la fin du mandat- en voirie.

L'éclairage public on ne l'avait pas promis, la chapelle Foucaut on ne l'avait pas promise mais bon...

Merci beaucoup de ta sincérité, comme quoi c'est intéressant de se dire franchement et sincèrement les choses.

Autant je suis d'accord avec toi sur le différé d'amortissement, sur la toxicité des emprunts, autant je ne suis pas d'accord sur la découverte de ces 5 millions parce que si c'est vrai, c'est peut-être plus grave encore.

Monsieur le Président.

Véronique ?

Mme LEGRAND : Je vais vous dire ce que j'ai à dire parce que ça me tient à cœur et ça fait longtemps que ça dure.

En fait on a quand même eu effectivement le rapport de la Chambre régionale des comptes mais faut quand même savoir qu'on a quand même vécu 2 crises boursières, d'accord, financières et qu'à un moment donné, même pour l'avenir il faut y penser. C'est qu'il faut absolument que les banques soient au service de la population et non pas le contraire.

Et je pense que le problème de 2012 ..., et moi je m'en souviens parce qu'on était quand même dans la majorité et on en a longuement discuté, sachez-le. Et en fait toutes les banques nous ont bloqué effectivement les emprunts. Certes la situation financière de la Ville n'était pas bonne mais quand on fait le diagnostic aujourd'hui pour envisager l'avenir, on sait aussi qu'on risque d'avoir de grosses difficultés dans un avenir puisqu'effectivement on dépend énormément des dotations d'Etat. Il faut absolument que ça ce soit aussi un travail collectif et qui ne se tient pas évidemment à Sin-le-Noble mais il faut qu'on arrête de spéculer et il faut vraiment que la finance revienne au service de l'humain et pas le contraire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Moi je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous le savez bien je le dis toujours ici, Guillaume va se boucher les oreilles. Parce qu'effectivement pour moi c'est l'humain d'abord, je ne peux être que d'accord. J'ai déjà répondu à Charles Beauchamp, je ne prendrai pas ma carte (rires) ! Je reste au-dessus des partis pour travailler pour Sin-le-Noble. En tout cas c'est l'humain d'abord, je ne peux que souscrire à ce discours. Il y en a un autre qui avait dit que son ennemi était la finance. Moi ce n'est pas mon ennemi, la finance, mais bon.

Moi je ne puis .... Là aussi comme pour Vincent, vous faire une réponse en 2 temps Véronique, je suis d'accord avec vous sauf qu'objectivement au niveau macroéconomique vous avez entièrement raison et je l'ai déjà dit plusieurs fois, ce qui s'est passé avec la crise des subprimes. Les banques encaissent la prime de risque, quand le risque survient on se tourne vers les pouvoirs publics et c'est eux qui gèrent. Je suis entièrement d'accord au niveau macroéconomique. Au niveau microéconomique, au niveau de l'échelle de Sin-le-Noble, c'était déjà compliqué pour quelqu'un qui avait une bonne situation de prêter, enfin d'emprunter. Mais ici aujourd'hui où les banques sont un peu plus souples avec les ratios qui étaient ceux de la Ville en 2012.... Moi objectivement je l'ai découvert c'est la directrice financière de l'époque qui me l'a expliqué. Elle m'a dit un jour j'étais tellement inquiète, j'ai pris ma voiture, j'ai fait le tour des banques. C'est la directrice financière qui a fait le tour des banques. Quand c'est le Maire qui reçoit la banque et qui lui donne un plan, j'en ai peut-être un, avec ce style de document plan pluriannuel de gestion, vous avez 5 années de budget qui sont préparées, vous avez toute la chaîne de financements et vous avez toutes les lignes du plan pluriannuel d'investissement. Derrière elles ont beaucoup plus confiance, je ne sais pas si j'ai le tableau de bord mensuel aussi, je vais regarder. Et quand, aux banques, vous leur montrez tous ces tableaux de bords mensuels, quand vous leur montrez tout ça et que chaque compte est suivi un par un, le chapitre 11, le chapitre 12, le chapitre 13 et qu'à l'intérieur du chapitre, je peux vous les donner en direct, ça c'est celui qui est arrêté au 25 avril 2018.

Location mobilière compte 6135, nous avons dépensé 6 068 € de plus que l'année dernière, nous sommes à 21 988 €, nous étions à 15 920 € l'année dernière. Mais nous avons une inscription budgétaire de 120 000 €. L'année dernière nous avons dépensé 102 000 €. Ça veut dire qu'on met 21 000 € de plus sur ce chapitre et que c'est donc pas inquiétant.

Là c'est le compte 6156 « maintenance », le compte 616 « prime d'assurances », le compte 6232 « fêtes et cérémonies », le compte 6247 « transports collectifs ». On a tous les comptes qui sont suivis mensuellement et il y a le rappel mois par mois 2015, 2016, 2017. Ça veut dire que ça on peut le présenter aux banques.

Et bien quand vous avez des banques .... A la fois vous avez ce tableau-là qui fait 2016/2020 en fonctionnements, en investissements, la chaîne de financement, la stratégie d'endettement, le profil d'extinction de la dette et quand vous avez .... Les pages ne sont pas numérotées, c'est tout ça de pages et, compte par compte, c'est suivi. Quand vous présentez ça c'est beaucoup plus facile de ... alors à la fois ça c'est la méthode, la forme et quand sur le fond vous leur dites moi en 4 années et demie je suis en capacité de vous rembourser l'ensemble de ma dette. On sait qu'on a un effet de levier de 1 à 10 sur un emprunt. Quand une banque nous prête un million, on va rembourser 100 000 € tous les ans. Et là ils se disent ils ont 3 millions d'euros ... c'est open bar pour nous et en plus, un, on a les prêts et, au-delà d'avoir les prêts, c'est qu'on a également les taux très bas.

Moi je suis d'accord avec votre position, je la partage entièrement. Ça ne finance pas assez là où ça devrait financer, ça ne finance pas ceux qui en ont besoin. C'est comme pour ceux qui veulent acheter une voiture pour travailler. Effectivement on prête à ceux qui ont déjà de l'argent donc c'est compliqué. Maintenant c'est un peu la logique, si je prête de l'argent, c'est pour le récupérer et au passage faire un petit peu de bénéfice.

Objectivement si on avait la situation de 2012 au jour d'aujourd'hui, et bien les banques ne nous prêteraient pas même si elles ont desserrées les conditions de crédit.

Comme pour Vincent je suis 50% d'accord avec vous et 50% pas d'accord. Mais on progresse (rires) !

Jean-Michel ? Allez c'est ton heure !

M.CHOTIN : Bonsoir tout le monde.

J'ai vu une réunion qui était calme et d'un seul coup ...

Je suis très content parce que les anciens ont connu, je ne vais pas dire qu'ils tiennent la vérité mais faut pas l'oublier. Et l'histoire devrait nous faire avancer.

Tous les petits problèmes qu'on avait dans le temps, toutes les erreurs que les gens ont commises, ce n'est pas à nous de les faire, c'est à nous de les maîtriser.

Nous avons entendu le rapporteur, j'ai entendu vos remarques. Je dois vous rappeler quelques chiffres concernant le compte administratif 2017.

Pour la section de fonctionnement nous avons clôturé avec un résultat positif de 3 750 953,25 €.

Concernant la section d'investissement un résultat positif à hauteur de 5 613 714,55 €.

Et enfin à un reste à réaliser en investissement de 1 870 599,74 € pour les recettes et 6 440 152,59 € pour les dépenses.

Je propose donc de mettre au vote le compte administratif 2017.

Qui sont pour ? Abstention ? Contre ?

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M.CHOTIN : Nous allons donc attendre le retour de Monsieur le Maire, peut-être qu'il est parti aux toilettes, il n'a pas encore fini (rires) et on peut l'inviter à revenir.

Monsieur le Maire, le compte administratif 2017 a été adopté à l'unanimité.

Félicitations. Je vous cède la place.

Maintenant à vous d'utiliser l'argent qu'il nous reste !

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Président de séance.

Merci pour cette belle unanimité.

#### 8. Affectation des résultats

M. LE MAIRE : Nous sommes page 43.

*(Brouhaha) problème d'éclairage*

Tu veux venir à côté de moi pour faire les sourires de Gayant.

J'ai l'impression qu'au retour de la présidence de séance, ça s'est un peu évaporé.

Allez l'affectation des résultats, donc délibération, conséquence logique des 2 précédentes qui ont consisté, d'une part, à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2017.

Cette délibération permettra d'affecter les résultats de la gestion de l'année 2017 qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 2018.

Comme la collectivité en effet adopte son budget primitif dès le mois de décembre, les résultats ne sont pas connus à cette date et ils ne sont pas intégrés puisque l'exercice comptable n'est pas clos et ne peuvent donc pas être intégrés au budget primitif.

C'est tout le sens de la délibération de la page 45 qui vous rappelle les résultats de l'exercice 2017 et dont je vais vous faire grâce.

Et l'article 2 qui vous précise que l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation à l'article 1068.

*Intervention de Vincent CAMPISANO (micro fermé)*

M. LE MAIRE : *Moi je suis page 45.*

*Tu n'as pas ton truc de commission par hasard.*

*C'est quoi le titre du document ? Tu as le document de la commission, c'est bien ce qui me semblait ! Même si je ne vois pas, j'ai vu que tu te trompais !*

*En plus ça fait une petite ambiance tamisée.*

M. LE MAIRE : L'article 3 vous propose de décider compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, d'affecter les résultats de la façon suivante :

- rien au niveau de l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- 5 613 714,55 € au niveau « des excédents d'investissement » l'article 001 ;  
- 3 750 953,25 € au niveau « des excédents de fonctionnement reporté » article 002.  
Puisqu'on n'a pas de besoin dans les différentes sections, donc on reporte tel quel nos excédents dans les sections.  
Et donc tous ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2018, qu'on vous présentera soit au prochain Conseil municipal ou soit au Conseil municipal de rentrée.  
Des questions ? Des remarques ?  
Sachant que la commission n°1 a donné un avis favorable et unanime sur cette délibération.  
Abstention ? Voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 9. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2017

M. LE MAIRE : Nous sommes page 47.

Le Code général des collectivités territoriales nous oblige, par son article L.1111-2, à établir un rapport qui retrace les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre quand elles sont bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

Pour rappel, cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées.

Nous avons-nous, Commune de Sin-le-Noble, perçu en 2017, 3 855 394 € au titre de cette DSU soit une hausse de 4,88% par rapport à 2016, une hausse de 179 450 €. On le voyait tout à l'heure, qui n'a néanmoins pas compensé la baisse sur les autres dotations.

C'est 751 communes de plus de 10 000 habitants qui bénéficient de cette dotation en 2016 et ce chiffre a été abaissé en 2017 à 668 mais nous sommes restés dans la liste, étant donné nos critères particulièrement fragiles.

Alors comment sont classées ces communes éligibles à la DSU ? Elles sont classées selon un indice de charge et de ressources qui est constitué pour 30% sur le potentiel financier moyen par habitant, 15% sur la part de logements sociaux de la Commune, 30% sur la proportion par logements de personnes qui sont couvertes par des prestations logements et enfin les 25 derniers % c'est sur le revenu moyen des habitants de la Commune.

Voilà pourquoi on est éligible à la DSU et pourquoi nous sommes classés très haut, au niveau de l'indice.

Alors c'est ce que l'on voit dans le rapport qui vous a été fourni sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine notamment page 2. La page 1 c'est ce que je viens de vous expliquer.

Une population qui est assez jeune à Sin-le-Noble et ce sont 1 700 enfants qui fréquentent nos écoles et près de 1 000 collégiens et lycéens. Et on note que presque 4 sinois sur 10 ont moins de 30 ans. Donc une population qui est assez jeune.

Une représentation manifeste de familles monoparentales : 11,7% et vous voyez une part importante de ménages d'une seule personne.

Le nombre de foyers fiscaux, nous sommes page 3, est de 6 380 foyers avec 41,2 % de ménages fiscaux qui étaient imposés, alors c'est toujours la problématique sur ces photographies de population, c'est qu'il y a toujours un décalage important dans la communication des indicateurs et des chiffres. Là, on ne dispose que des chiffres de l'année 2014.

Le taux de pauvreté et là c'est ... il faut le remarquer, un taux de pauvreté qui est très élevé à Sin-le-Noble 25,2 % en 2014, la moyenne en France est de 14,1%. Nous avons un taux de pauvreté c'est 1 sinois sur 4.

Le taux de pauvreté peut être expliqué par comment il se calcule. Le taux de pauvreté c'est la proportion de la population qui vit avec un revenu disponible qui est sous le seuil de pauvreté.

25% des sinois vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et le seuil de pauvreté il se calcule, c'est très simple, c'est 60% du revenu médian. Donc pour 2014 j'avais regardé c'était 1 085 €. Il y a 25% de la population de Sin-le-Noble qui vit avec moins de 1 085 €.

Alors le revenu médian pour Sin-le-Noble il était de 16 364 €, j'ai regardé également les statistiques nationales pour 2014, il était de 20 150 € au niveau national.

A Sin-le-Noble on a presque 4 000 € de moins que le revenu médian en France donc ça fait 20% de moins.

Et donc le revenu médian, je vous le rappelle, c'est le revenu qui coupe la population en 2. Il y a la moitié de la population qui vit au-dessus et il y a la moitié de la population qui vit en dessous.

Nous avons un revenu médian qui est de 20% inférieur au revenu médian national.

Le taux de chômage lui aussi très élevé: 23% en 2014 quand nous avons une moyenne nationale, à l'époque, qui était de 9,9%.

52,6% des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale, c'est 64% en France. Tous ces chiffres montrent une grande fragilité de nos populations qui s'incarnent, on l'a vu tout à l'heure, dans le ratio du produit des impositions directes par population qui est de 339 € à Sin-le-Noble alors qu'il est de 550 € pour la moyenne de la strate.

Et donc ce constat d'une grande fragilité de nos indicateurs sociaux pour la population de Sin-le-Noble, c'est ce qui fait que nous souhaitons, Vincent s'en réjouissait tout à l'heure, mener une politique volontariste et qui s'exprime à différents niveaux.

Même la si on parle CCAS, centre sociaux, cohésion sociale, pour moi je souhaiterais ajouter dans cette politique volontariste l'éducation, la culture, le sport, la petite enfance, la vie associative, les centres sociaux, la cohésion sociale, l'intergénéralité, la démocratie participative. Parce que je pense que ce n'est pas que dans le social que doit s'exprimer le volontarisme municipal pour nos populations, qui sont plus fragiles que dans d'autres collectivités. L'éducation quand on travaille sur les tarifs de la cantine, quand on travaille sur la mise à disposition de bus, quand on travaille la culture avec Festi'mômes, quand on travaille sur l'école de musique pour permettre à tous l'accès à la culture, la bibliothèque, le sport, parce que le sport aussi est un moyen d'émancipation. Pour moi, c'est à travers l'ensemble des politiques municipales que nous sommes volontaristes sur ce champ.

On vous a mis le bilan financier entre le CCAS, les centres sociaux et la cohésion sociale. On vous a fait un rapide compte-rendu des activités du CCAS, mais vous les connaissez donc on ne va pas s'attarder, tout ce qui est fait au niveau du pôle sénior et des personnes porteuses de handicap, c'est le car sénior, ce sont les loisirs séniors. J'ai été samedi soir accueillir un groupe qui revenait de Dordogne avec Isabelle Taillez. C'est vrai que c'est agréable de voir des personnes qui sont heureuses d'avoir vécu, pendant une semaine ensemble. Le départ en vacances des séniors c'est important. La mobilité à travers le car sénior, le service d'aide à domicile qui permet le maintien à domicile, le relais MDPH, les aides légales, le revenu de solidarité active, tout ce qui est fait par le pôle d'insertion sociale, la gestion des dossiers de surendettement et suivi budgétaire, la bourse solidarité vacances, la coordination et le partenariat institutionnel associatif autour de situations sociales complexes, les aides facultatives, le logement et là aussi, on peut dire que c'était une bonne idée, de créer un service logement.

On a trouvé que nous c'était encore une meilleure idée plutôt que de le mettre en mairie, de le mettre au CCAS pour permettre une synergie, une mutualisation de la réponse, éviter de devoir donner un dossier en mairie pour le logement, un dossier au CCAS pour le RSA ou pour des aides et puis devoir expliquer deux fois sa situation. Mais c'était une bonne idée d'avoir un service logement et donc nous l'avons maintenu.

Les activités des centres sociaux, alors l'écriture du projet social pour la période 2018/2021, le travail sur l'obtention du second agrément pour le centre social au niveau des équipements Perret-Autissier. Et donc les 3 axes d'intervention : l'insertion sociale, la prévention et l'accompagnement des populations fragiles. Donc tout ça c'est l'insertion sociale, prévention. Les centres sociaux ce sont 1 288 usagers en 2017, qui bénéficient des centres de loisirs, des structures d'accueil, l'accompagnement scolaire, la parentalité, le projet adulte famille, les partenariats, et différentes permanences du CCAS au centre social Anne Franck, la PMI, les assistantes sociales, la sécurité sociale, et au niveau de Perret Autissier le travail avec les associations, ce sont les cousettes, les permanences PMI, les permanences du référent RSA.

Au niveau de la cohésion sociale un projet dont nous pouvons être collectivement fier de pouvoir continuer à la mener en espérant qu'on pourra continuer parce que là aussi il y a des inquiétudes sur le financement, le dispositif de réussite éducative et puis tous les outils autour de la cohésion sociale.

Voilà ce que c'est le travail au niveau de la solidarité urbaine et de la cohésion sociale, je pense même que, pour l'année prochaine, il faudrait un volet culture, un volet éducation, un volet sport parce que ça fait partie, pour moi, également de la politique municipale volontariste en la matière.

Des questions ? Des remarques ?

Nous sommes page 49.

C'est une délibération de prise d'acte d'utilisation de la DSU au titre de l'année 2017 qui a été jointe à la présente délibération.

Et l'article 2 vous demande de m'autoriser moi-même et Madame le trésorier municipal de l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**



## 10. Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019

M. LE MAIRE : Nous sommes donc à la note de synthèse page 51.

Un projet de délibération qui est désormais usuel et qui vise, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-9, L.2333-10 et L.2333-12, à définir la tarification qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 - donc 2019 dans le cas d'espèce - et pour lesquels le Conseil municipal doit se prononcer avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N donc 2018.

La note de synthèse vous rappelle, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et toujours dans le cadre du respect de ces dispositions du Code général des collectivités territoriales, la possibilité d'augmenter la TLPE d'une année sur l'autre calculée sur la base d'une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Et même si la loi prévoit cette trajectoire pluriannuelle pour les évolutions tarifaires, il y a un principe de libre administration des collectivités territoriales qui implique pour ces dernières la prise d'une délibération pour les décisions financières et fiscales qui les concernent.

Alors on vous rappelle que le produit de la TLPE pour l'exercice 2017 s'est élevé à 125 347,05 € et que l'impact pour la Commune de Sin-le-Noble, au vue de sa strate, est de 0,97 pour l'année 2019.

C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposé page 53 et 54.

L'article 1<sup>er</sup> fixe les tarifs de taxe locale sur la publicité extérieure pour janvier 2019.

Et l'article 2 de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'application des délibérations.

Et l'article 3 vous rappelle que cette recette sera imputée sur les crédits qui sont inscrits au budget communal en son chapitre 73.

Des questions ? Des remarques ?

Des absentions ? Des voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 11. Frais de scolarité – Ecole de musique/théâtre/espace danse Claudine Collart Réfaction partielle des tarifs de cours de danse année scolaire 2017-2018

M. LE MAIRE : On vous rappelle que nous avons 116 élèves qui sont inscrits à l'espace danse de l'école municipale « Claudine Collart » et cette année d'enseignement a été impactée par les absences du professeur titulaire, avec comme conséquence, l'impossibilité de dispenser certains cours. Donc le Conseil municipal, nous avons délibéré à cet effet, dans un but de continuité de service et décidé du recrutement d'un agent contractuel en vue d'assurer ces cours dans le cadre d'un remplacement.

Néanmoins, les remplacements n'ont pas tous pu être opérés sur les créneaux d'origine et certains cours d'enfants ont été déplacés du mercredi au samedi.

Ce déplacement d'horaires a entraîné l'impossibilité pour certaines familles de s'inscrire à ces cours puisque les enfants avaient d'autres activités déjà programmées sur ces nouveaux créneaux.

Ces parents nous ont sollicités pour une exonération partielle voire totale des frais de scolarité et, dans les faits, ça revient plutôt à un remboursement partiel ou total puisque les titres de recettes sont émis pour l'année au moment de l'adhésion. C'était une demande de la Trésorière municipale en début de mandat.

Et donc c'est un pouvoir discrétionnaire de décider du remboursement qui relève de la compétence du Conseil municipal. C'est pourquoi, il vous est proposé de décider un remboursement partiel, au prorata des cours qui ont été manqués par les élèves, et sur la production d'un justificatif qui atteste de l'impossibilité de présence.

Et donc le recensement de ces demandes, fait par la Direction des affaires culturelles, laisse apparaître 5 familles concernées.

Voilà tout le sens de la délibération page 57 où on vous demande par l'article 1<sup>er</sup> une prise d'acte de l'impossibilité pour 5 familles d'élèves inscrits au cours de danse d'assister aux cours programmés sur un jour différent et de décider d'une réfaction sur les tarifs à ces familles mais sur fourniture de justificatif et nous précisons que cette réfaction sera proratisée sur le nombre

de cours manqués.

L'article 2 vous précise que les remboursements correspondants seront prélevés au budget communal sur son chapitre 011, chapitre 67 pardon.

Et enfin, l'article 3 vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. LE MAIRE : Nous pouvons passer à la délégation aménagement du territoire, urbanisme et foncier dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON.

### **III. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET FONCIER**

#### 12. Aménagements de voiries sur la RD 645 depuis le P.R 1+0945 jusqu'au P.R 3+0400 sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble Avenant à la convention d'aménagements de voirie sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble depuis le P.R 1 + 0945 jusqu'au P.R 3+0400

M. HOURNON : Lorsque la voie tram, la ligne A s'est réalisée et a traversé plusieurs communes, diverses conventions ont été établies, soit des conventions bipartites ou tripartites, étant donné qu'il y avait à la fois le SMTD, la Commune traversée et le Département. Et notamment des conventions ont été faites pour l'entretien des îlots, des anneaux centraux et également de l'aménagement paysager.

Actuellement, le but de cette convention, une première convention a été faite en 2010 en répartissant un peu les travaux d'entretien de ces différents services et notamment les espaces verts. Et depuis la signature de cette convention, le chantier d'extension de la ligne A a pratiquement été effectué. L'entretien des îlots plantés en bout de station n'est pas assuré de la même manière. En effet, tous les espaces plantés ont été confiés en gestion et en entretien aux différentes communes traversées à l'exception d'un îlot qui était prescrit par la DREAL, mais ça ne nous concerne pas, c'est sur Aniche. Donc, afin d'arriver à une harmonisation sur tout le linéaire de la ligne A, il est demandé de faire un avenant à cette convention, simplement pour préciser que, maintenant, ces derniers espaces verts resteront à la charge des communes traversées.

Il s'agit de modifier 2 articles : l'article 1 et l'article 3 de la convention qui a été signée en 2010 en retirant l'indication qu'à l'époque c'était pris en charge par le SMTD et qu'actuellement ce sera les communes traversées qui supporteront cet entretien.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul.

En pièces jointes vous avez la délibération du Conseil municipal d'origine du 15 décembre 2008, vous avez la convention du 10 mai 2010 et l'avenant n°1 à la convention d'aménagements de voirie sur le territoire communal.

La commission n°4, réunie à cet effet, a émis un avis favorable et unanime.

Je vous propose d'adopter cette délibération, nous sommes page 64, en prenant par l'article 1<sup>er</sup> du projet d'avenant relatif aux aménagements de voirie sur le territoire communal de Sin-le-Noble.

L'article 2 d'approuver le projet d'avenant.

L'article 3 de m'autoriser à accomplir les formalités y afférent et notamment sa signature.

Et l'article 4, c'est un rappel que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les chapitres budgétaires 11 et 12 du budget communal, chapitre 12 parce qu'il y a de la masse salariale qui va effectuer cet entretien et 11 c'est pour les fournitures dont on aura besoin.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. LE MAIRE : Et juste avant de passer la parole à Jean-Paul pour le bilan des acquisitions et des cessions, des échanges et des transferts effectués au cours de l'année 2017, je vous informe qu'il y a 2 pochettes qui vont circuler pour les signatures et vous savez qu'à chaque fois qu'il y a un vote budgétaire, il y a des signatures et donc vous avez 3 signatures par conseiller et pour dire de ne pas en oublier.

### 13. Bilan des acquisitions, des cessions, des échanges et des transferts effectués au cours de l'année 2017

M. LE MAIRE : C'est un projet de délibération qui est désormais usuel puisqu'il a vocation à être annexé au compte administratif de l'année 2017 que nous venons d'adopter. Jean-Paul vous le présente.

M. HOURNON : Chaque année, vous avez cette présentation donc une fois par an sur le bilan de la politique foncière à la fois les cessions et les acquisitions. Nous devons délibérer et indiquer les aliénations et les acquisitions réalisées.

La seule qui a été faite, c'est une acquisition, rue Emile Zola qui a été réalisée pour parfaire une OAP qui a été reprise dans le plan local d'urbanisme, pour une somme de 70 000 euros. D'ailleurs cette somme a été évoquée dans la présentation du compte administratif de ce soir.

C'est la seule acquisition, on n'a pas eu de cession, on a fait qu'une acquisition.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul.

On sait tout le sens de la délibération page 76 qui vaut prise d'acte par l'article 1<sup>er</sup> de ce bilan, une seule acquisition par droit de préemption pour 70 000 euros, pas de cession.

Et l'article 2 vous précise que nous avons initié des transactions au cours de l'année 2017 par des délibérations et des décisions du Conseil municipal. Elles n'étaient pas finalisées à la date du 31 décembre 2017 et elles figureront donc au prochain compte administratif, d'une part, comptablement et, d'autre part, au niveau du bilan qui vous sera présenté l'année prochaine.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. LE MAIRE : Une délibération toujours au niveau de l'urbanisme et une note de synthèse pour plusieurs délibérations relatives au droit des sols : l'instauration du permis de démolir, la déclaration préalable pour l'installation de clôture et pour les ravalements de façade.

Peut-être là parce que c'est une délibération que je trouve importante, même si ces 3 projets de délibérations peuvent apparaître purement administratifs mais je pense qu'ils ont une vocation purement stratégique dans le cadre de la volonté forte qui est affichée par la collectivité de réappropriation de l'aménagement de son territoire et de la gestion de son urbanisme.

Ces 3 projets s'inscrivent dans la suite logique de l'adoption du plan local d'urbanisme, et permettront de gérer, en amont, les projets qui ne sont pas conformes et d'éviter ainsi les risques contentieux.

Je vous rappelle qu'on a créé une direction aménagement foncier patrimoine avec le recrutement d'une spécialiste de la police et du contentieux de l'urbanisme. C'est pour cela que c'est important, si on peut éviter le contentieux parce qu'on a anticipé. Et donc, la mise en œuvre de ces nouvelles formalités permettra d'assurer une meilleure uniformité du tissu urbain et pour moi, ça s'inscrit effectivement dans une stratégie de pilotage de l'urbanisme et de maîtrise de notre urbanisme mais s'inscrivent, ces 3 projets, plus largement dans la volonté d'une gestion pilotée, maîtrisée, prospective.

Alors on pense aux finances avec un budget primitif en décembre, le DOB en octobre, le plan pluriannuel de gestion, le plan pluriannuel d'investissements, au niveau juridique la création d'une Direction des affaires juridiques, la création d'un service commande publique, l'urbanisme enfin un plan local d'urbanisme, l'éducation par le PEDT, les centres sociaux par le projet éducatif, le projet social, la charte de l'animateur, la culture avec un règlement intérieur du pôle culture Claudine Collart, le projet culturel qui est en cours d'écriture, le règlement de la salle Martel qu'on vous présentera lors d'un prochain Conseil municipal, la création d'une Direction des affaires culturelles et au niveau sécurité et stationnement, la création d'une Direction du cadre de vie et de la tranquillité publique avec le travail en cours sur le plan de déplacement urbain, l'assermentation des ASVP pour le procès-verbal électronique.

Voilà, ce sont 3 délibérations qui peuvent apparaître administratives mais qui sont, pour moi, hautement stratégiques et qui s'inscrivent dans la volonté communale de pilotage et je laisse Jean-Paul vous présenter peut-être les 3 et on délibérera.

14. Urbanisme – droit des sols  
Instauration de la déclaration préalable pour l'installation de clôture(s)
15. Urbanisme – droit des sols  
Instauration de la déclaration préalable pour le(s) ravalement(s) de façade
16. Urbanisme – droit des sols  
Instauration du permis de démolir

M. HOURNON : Effectivement le plan local d'urbanisme a été adopté le 26 mars dernier. Il est devenu exécutoire à partir du 2 mai de cette année.

Le plan local d'urbanisme reprend diverses dispositions qui vont s'appliquer dans diverses déclarations, autorisations d'urbanisme qu'on va devoir souscrire. Mais ce n'est pas parce que les règles figurent dans le plan local d'urbanisme qu'elles sont forcément applicables.

Et les 3 cas que je vais vous énoncer vont permettre de soumettre à différentes formalités les travaux envisagés.

Le 1<sup>er</sup> cas dont on va parler ce sont les clôtures. Les clôtures : actuellement pour faire une clôture, dans le cas actuel il n'y a pas besoin de déclaration.

Une clôture est constituée par divers éléments, on comprend les murs, les murets, les treillis, les pieux, les palissades, les grilles, les barbelés, les grillages, les portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace ; en revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture, et c'est un peu normal puisqu'une haie ce n'est pas une construction. Donc si ce n'est pas une construction, il n'y a pas d'autorisation à demander. Mais les haies vives sont quand même régies à la fois par l'article 647 et suivants du Code civil donc sur la partie privée et elles sont quand même régies par le plan local d'urbanisme qui prévoit à la fois des espèces à planter ou pas, et des hauteurs à respecter.

Donc il y aura une déclaration préalable à faire en cas d'édification de clôture.

Le 2<sup>ème</sup> point que l'on va aborder c'est la démolition. Actuellement, c'est pareil, pour démolir il n'y a pas besoin d'autorisation, le droit existe, le permis de construire existe et ce, depuis 1943, sur tout le territoire national. Le permis existe lorsqu'une Commune décide d'installer cette autorisation.

Certains éléments ont été repris dans le plan local d'urbanisme. Si vous vous souvenez on a parlé d'éléments remarquables du patrimoine, ça peut être des façades des maisons, ça été des statues, des plaques, etc ... Ces éléments sont identifiés et feront l'objet d'une attention particulière en cas de dépôt d'une déclaration les concernant, pour d'autres bâtiments on peut garder pour des raisons d'architecture, d'unité, etc ... d'interdire les démolitions ou tout au moins interdire une partie et garder une partie de ces éléments. On peut très bien dire, il faut garder une partie de la façade et faut l'utiliser, faut la restaurer, faut l'intégrer.

Ces permis de démolir ont quand même des exceptions. Par exemple lorsqu'une démolition est nécessaire pour le secret défense nationale, il n'y a pas de déclaration. Evidemment comme c'est secret, ça défend le territoire, on va procéder à une démolition.

On aura exactement le même cas quand un immeuble menaçant ruine, s'il va s'effondrer on ne va pas dire on ne va pas le démolir. Au contraire c'est démolir pour éviter des accidents.

Egalement quand un immeuble est frappé d'une marche de recul ou d'un alignement, si on a forcément décrété un alignement, c'est qu'on va démolir l'immeuble. Donc ce n'est pas nécessaire de faire une déclaration préalable.

Et la dernière exonération qui existe c'est dans le cas d'une décision de justice, qui est devenue définitive évidemment, qui oblige la démolition d'un bâtiment.

Ces démolitions feront l'objet d'une déclaration préalable. Avant 1976, il y avait X formulaires de permis de démolir qui existaient. Depuis 1976 tout a été unifié on a un seul formulaire et dernièrement d'ailleurs, là quand on parle de démolition, il y a des démolitions qui se font, on démolit on ne reconstruit rien ou on démolit une partie mais également des démolitions avec reconstruction et là, ça s'inscrit dans le permis de construire. C'est le même formalisme qui à la fois statue sur la démolition de la construction et l'édification du nouveau bâtiment qui est projeté.

Le 3<sup>ème</sup> cas que l'on va devoir attaquer également ce sont les ravalements de façade. Les ravalements de façade, c'est quelque chose qui est très particulier. Il faut savoir il y a différents cas de ravalement de façade. Vous avez le ravalement de façade qui permet d'entretenir, de garder l'immeuble dans son état, pas de modification de façade, on va remettre une peinture. Et vous avez le ravalement de façade qui est différent, où on va recréer des ouvertures.

La 1<sup>ère</sup> fera l'objet d'une déclaration préalable, la 2<sup>ème</sup> fera l'objet d'un permis de construire puisqu'on va apporter une modification à l'aspect extérieur. Les modifications d'aspect extérieur,

il y a beaucoup de choses qui seront à prendre en compte. C'est tout ce qui est extérieur, tout ce qui est visible de l'extérieur, tout ce qui comprend la façade mais tout ce qui va avec la façade aussi. On peut ... je ne sais pas si on l'avait ici, je crois que vous avez une petite liste : les parois extérieures hors toiture c'est différent, tous les éléments structurels les baies, les bardages, les ouvertures, l'isolation extérieure et les éléments de modénature, ce sont les frises, les bandeaux, les marquises, ce sont des éléments un peu de décoration, d'architecture mais qui sont intégrés au bâtiment.

Donc ces modifications de façade, il va falloir faire la distinction entre ce qu'on va modifier, on remet en état, on stabilise le bâtiment, on va le restaurer mais on ne va pas le modifier. Il faut savoir que le Code de la construction et de l'habitation oblige un propriétaire à maintenir sa façade en bon état. Et même on pourrait aller jusqu'à dire que certaines communes pourraient très bien délibérer et obliger des ravalements tous les 10 ans. Ce n'est pas le cas mais, dans certains secteurs, on a des périmètres historiques, des communes ont délibéré de cette manière. Une chose importante qui arrive maintenant dans ce ravalement de façade, c'est que les matériaux utilisés ne sont plus ceux qu'on utilisait il y a un siècle, il y a un siècle on mettait de la pierre, de la brique etc ... Actuellement lorsqu'on fait un ravalement de façade, on intègre des notions d'isolation et il faut savoir que certains matériaux qui vont servir pour isoler sont inflammables et donc on a un risque d'incendie et de danger. On va réaménager une façade, c'est une colonne, le feu démarre en bas il ne va demander qu'à monter et va tout enflammer. Il y a des questions de sécurité qui vont venir s'ajouter au ravalement de façade.

Ces 3 autorisations actuellement, la partie obligatoire, règlementaire figure dans le plan local d'urbanisme. Ce qui manque c'est le formalisme. Et donc c'est le but de ces délibérations. A partir de maintenant, lorsqu'on fera une démolition, un ravalement de façade ou une clôture, il y aura obligation de déposer soit un permis de construire, soit une déclaration préalable.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul. Je vous propose d'adopter ces 3 projets de délibération en décidant de soumettre l'édification de clôture à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

En décidant de soumettre à une déclaration préalable de travaux de ravalement de façade sur l'ensemble du territoire communal dès que le PLU deviendra exécutoire. C'était noté, mais ça y est, il est exécutoire, entre la rédaction de la délibération et aujourd'hui, notre PLU est devenu exécutoire.

Et le 3<sup>ème</sup> projet de délibération vous propose de décider d'instaurer un permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, à l'exception des démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme.

Et pour ces 3 délibérations, on vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Tout le monde est d'accord ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?

## **ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ**

### 17. Gestion du domaine communal

#### Constat de la désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section AB n°261p et section AB 264 du domaine public vers le domaine privé communal

M. HOURNON : Il s'agit surtout des Salamandres qui ont fait l'objet d'une rénovation urbaine. Vous avez un plan plus détaillé dans votre pochette. Il y a deux parcelles qui sont concernées : les parcelles 261 et 264. La 264 ne pose pas de problème, elle est carrément intégrée contre les bâtiments existants, la 261 est beaucoup plus importante. Et si vous vous souvenez les Salamandres ont fait l'objet d'un programme de mise en résidence, et donc une partie a été fermée pour, justement, conforter le bien vivre de cet ensemble immobilier.

Le surplus de cette parcelle sera constitué par la voirie qui va passer entre les Salamandres et le reste de la parcelle. Ce sera les constructions qui seront faites par la foncière logement.

Actuellement une division cadastrale a été préparée mais, avant de faire une cession, évidemment l'ensemble de cette parcelle était à l'usage du public donc il faut procéder à une désaffectation, faire passer ces parcelles du domaine public communal au domaine privé communal puisque comme vous le savez le domaine public est incessible, inaliénable donc il faut d'abord le désaffecter et le faire passer dans le domaine privé. Et c'est le sens de la délibération de ce jour.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Paul.

Effectivement vous avez eu en pièce jointe un extrait de plan cadastral. La commission n°4 du 7 mai a rendu un avis favorable et unanime sur ce projet de délibération, par lequel on vous demande, au niveau de l'article 1<sup>er</sup> de constater la désaffectation des parcelles.

Par l'article 2 d'approuver le déclassement de ces mêmes parcelles pour les incorporer au domaine privé communal, ce qui nous permettra d'envisager leur cession.

Et enfin l'article 3 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les démarches et actes y afférent.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **IV. SPORTS**

M. LE MAIRE : La délégation suivante est celle des sports dont le rapporteur est Patrick Allard. Elle a 2 projets de délibération : une qui est l'occupation de la piscine municipale par une association non sportive – création d'un tarif. On en discutait tout à l'heure, on propose de la retirer de l'ordre du jour et de la retravailler pour le prochain Conseil municipal.

Juste un petit éclairage, nous avons été sollicités par une association qui est extérieure à la Commune de Sin-le-Noble et dont la piscine municipale est en travaux.

Ce n'est pas Aniche justement, c'est Leforest. C'est vrai que logiquement on pense à Aniche.

Le Maire leur a trouvé des créneaux dans une autre ville mais pour les enfants, les créneaux dans cette autre ville, Bully les Mines, tu me disais Patrick ?

M. ALLARD : Billy Montigny.

M. LE MAIRE : Ça ne correspond pas pour les enfants. Ils sont venus nous voir, on était plutôt favorable mais la 1<sup>ère</sup> proposition qui est passé aux filtres des commissions, c'était un tarif qui était de 608 euros par an, 8 euros le créneau. En commissions notamment avec Vincent, on a trouvé que ce n'était pas beaucoup au regard des tarifs justement qu'on consent aux créneaux scolaires.

On était d'accord pour passer à 32,50 euros la moitié d'un tarif scolaire hors CAD. On a repris attache auprès de la ville de Leforest et on n'a pas eu de réponse. On va peut-être prendre le temps de retravailler la délibération et si, besoin, ça ne sert peut-être à rien, s'ils ne sont pas intéressés, de créer une délibération.

On retravaillera la délibération avec les deux commissions, puisqu'on l'avait passée en commission n°1 et en commission n°2 puisque c'est à la fois sports et la création d'un tarif c'est du ressort de la commission des finances.

Je passe la parole à Patrick sur la 2<sup>ème</sup> délibération. C'est tout à fait classique et on l'a déjà fait lors des deux dernières séances de Conseil municipal. On complète au fur et à mesure la liste des subventions attribuées.

#### 18. Subventions annuelles en faveur des associations sportives Fixation du montant annuel

M. ALLARD : Concernant l'attribution de ces 3 subventions annuelles de fonctionnement, je vous apporte quelques précisions.

Pour l'association « Espace loisirs et sports » et « l'association solidaire Epis Futsal », ce sont 2 associations qui voulaient attendre la tenue de leur assemblée générale pour avoir des comptes définitifs. C'est ce qu'a fait « Espace loisirs et sports », après « l'association solidaire Epis Futsal » on leur a redemandé de bien préciser certains termes, c'est plus des termes d'écriture qu'autre chose pour pouvoir délibérer sur la subvention.

« Espace loisirs et sports » c'est la subvention qu'ils avaient obtenu l'année dernière 1 600 € et 1 500 € pour « l'association solidaire Epis Futsal ».

Pour la 3<sup>ème</sup> subvention, c'est « l'union football culture », c'est le club de football ufolep qui s'entraîne sur le stade Martel et l'an passé, ils n'avaient pas demandé de subvention de fonctionnement tout simplement parce qu'il y a un président qui a repris le club en main et n'ont pas sollicité de subvention. Cette année, une nouvelle équipe dirigeante et la subvention de 600 € c'est la subvention qui était allouée les années précédentes. Donc on est revenu au montant de subvention de fonctionnement des années précédentes.

M. LE MAIRE : Merci Patrick.

Effectivement à préciser pour les nouvelles conseillères municipales, on vote le budget le 19 décembre. C'est dans le cadre du soutien au tissu associatif et dans le cadre de la volonté d'une gestion pilotée, on vote avant le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui nous permet ... Donc comme on a voté le budget de voter les subventions aux associations dont certaines ont des difficultés de trésorerie. C'est souvent le cas des associations sportives puisqu'elles commencent la saison comme une année scolaire en septembre. Parfois elles doivent sortir beaucoup d'argent en juillet/août pour les licences, les inscriptions et donc quand la subvention est versée en mai/juin voire juillet comme ça a pu être le cas, elles ont une année de trésorerie de retard donc on verse comme ça ... On vote en décembre et on peut verser les subventions en janvier. Mais c'est vrai qu'il y a certaines associations qui n'ont pas encore la culture de cette anticipation et du vote du budget en décembre, soit parce qu'elles n'ont pas de problème de trésorerie ou soit, c'est le cas de celles-ci aujourd'hui, parce qu'elles attendent le vote de l'assemblée générale pour voter leur budget et donc faire la demande de budget en connaissant à la fois leur compte de l'année complète N-1 et connaître le budget prévisionnel pour l'année. C'est pour ça qu'on a décidé que, même si les associations n'avaient pas déposé toutes leurs dossiers en décembre, au fil de l'eau quand ça arrive on prend des délibérations, en début d'année. C'est le 3<sup>ème</sup> conseil où on vote quelques subventions mais ça s'inscrit dans le cadre du soutien à la vie et au tissu associatif.

Je vous propose d'adopter cette délibération dont l'article 1<sup>er</sup> vous propose d'octroyer les subventions et d'approuver la répartition telle que présentée :

- « Espaces loisirs et sports » : 1 600 €
- « l'union football culture » : 600 €
- « Association solidaire Epis Futsal » : 1 500 €

En vous rappelant que les dépenses correspondantes sont prélevées sur l'article 6574 du budget communal et on vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **V. VIE ASSOCIATIVE**

#### 19. Subvention annuelle de fonctionnement en faveur de l'association « Bien vivre aux couronnes »

M. LE MAIRE : C'est le même cas pour la délégation de la vie associative dont le rapporteur est Marie-Josée Delattre qui m'a demandé de bien vouloir l'excuser parce qu'elle passait des examens sur Lille, ce soir, et qu'elle ne pouvait pas être parmi nous. Là c'est la même chose qu'on vient de dire sauf que c'était pour 3 associations sportives.

Ici c'est pour l'association « Bien vivre aux couronnes » qui est donc une association non sportive. Et donc on vous propose de décider, page 106, d'octroyer une subvention de 200 euros pour cette association et pareil, rappel du prélèvement des dépenses sur l'article 6574, et on vous demande de m'autoriser à accomplir les actes et démarches y afférent.

C'est une association comme son nom l'indique d'habitants des Couronnes et avec des gens un peu comme l'APACER mais là, c'est au niveau de tous les quartiers des Epis et du Raquet. Là c'est spécifique, c'est quelqu'un qui fait l'interface avec le bailleur Norévie, avec la Commune, avec les services de police, avec le centre social, un beau travail de cette association. Elle n'avait pas demandé de subvention l'année dernière et elle nous demande 200 €.

Ils avaient bénéficié d'une première subvention de démarrage en 2016. Ils n'en n'ont pas eu en 2017.

Tout le monde est d'accord, je suppose, avec ce projet de délibération ?

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **VI. RESSOURCES HUMAINES**

#### 20. Instances consultatives – comité technique (CT) Maintien du paritarisme et fixation du nombre de représentants du personnel et élus employeurs titulaires et suppléants

21. Instances consultatives – comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Maintien du paritarisme et fixation du nombre de représentants du personnel et élus employeurs titulaires et suppléants

M. LE MAIRE : Page 109, on vous explique que les organisations syndicales ont souhaité connaître la position municipale sur les questions du paritarisme en vue des prochaines élections professionnelles, du 6 décembre 2018.

Le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail (CHSCT) constituaient jusqu'aux élections précédentes des organismes paritaires.

Il est désormais possible, depuis 2014, d'instituer et ce conformément aux textes en vigueur un nombre de représentants de la collectivité différent du nombre de représentants du personnel.

Même si le paritarisme n'est plus de droit au sein de ces instances consultatives, il est toujours possible pour l'assemblée délibérante d'user de cette faculté et de maintenir au sein du comité technique et du CHSCT, ce paritarisme.

Pour cela il faut que l'assemblée délibérante se prononce six mois au plus tard avant la date du scrutin.

Comme le scrutin est prévu le 6 décembre, on est dans les délais et c'est pourquoi le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la volonté municipale du maintien du paritarisme qui fonctionne très bien depuis 2014 avec un dialogue social de grande qualité. Et j'en avais fait ici l'écho lorsque nous avons délibéré sur le RIFSEEP, c'est vrai que ça c'était très très bien passé, dans un dialogue social de qualité.

Depuis 2014, ce sont 11 réunions de comité technique qui ont été organisées en moins de 4 années et donc il est proposé la même continuité pour le nombre de représentants. On vous propose à la fois le paritarisme mais on doit également délibérer sur le nombre de représentants au sein de ces instances et donc à savoir 5 pour les représentants de la collectivité et donc comme on décide du paritarisme 5 pour les représentants des personnels et sachant que chaque représentant a son suppléant.

Donc le nombre de 5 pour le comité technique est le maximum réglementaire puisque les textes prévoient pour le comité technique une fourchette entre 3 et 5.

Nous avons 5 représentants élus et 5 représentants des personnels. Ça marche bien, donc on vous propose de maintenir la parité, le paritarisme et le nombre à 5 et 5.

Pour le CHSCT, les textes prévoient une fourchette entre 3 et 10 et le nombre actuel est 5. Et donc on vous propose de maintenir ce nombre.

Pour rappel le CHSCT a été créé par le Conseil municipal en 2014 et nous pouvons, là aussi, nous féliciter du beau travail qui est mené par le CHSCT.

Et donc on vous propose de décider, à la fois pour le comité technique de maintenir le paritarisme et 5 représentants chacun et, pour le CHSCT de maintenir le paritarisme et de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et 5 le nombre de représentants suppléants du personnel.

Y a-t-il des remarques ? Des questions ?

Je vous propose de voter les deux délibérations, page 111 pour le comité technique où on fixe à 5 le nombre de représentants titulaires pour le CT, 5 le nombre de représentants suppléants du personnel et la même chose pour les titulaires.

Et pour le CHSCT nous sommes page 114. Pareil on fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CHSCT et 5 représentants suppléants et, on maintient le paritarisme.

Des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ**

22. Avis de l'assemblée délibérante sur une demande de désaffiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord – Communauté urbaine de Dunkerque

M. LE MAIRE : C'est un type de délibération qui est usuel. Il est classique que des collectivités ou des EPCI qui emploient un nombre élevé d'agents souhaitent se désaffilier du centre de gestion pour disposer de leurs propres instances paritaires.

Par courrier du 12 mars 2018, le Président du CDG 59 auquel la Commune est affiliée nous informait avoir été rendu destinataire d'une demande de désaffiliation de la Communauté urbaine de Dunkerque.

On vous rappelle les missions obligatoires et facultatives du Centre de gestion et on vous rappelle que les collectivités et établissements publics affiliés doivent aux termes de la loi du



26 janvier 1984 être consultés préalablement à l'acceptation d'une demande de retrait volontaire à laquelle il peut être fait opposition par 2/3 des collectivités déjà affiliés qui représentent les ¾ des fonctionnaires concernés ou l'inversement ¾ des collectivités pour 2/3 des fonctionnaires. La Commune de Sin-le-Noble est affiliée au CDG et donc le Conseil municipal, doit se prononcer, et ce, avant le 31 mai 2018. Et on vous propose page 117 d'émettre un avis favorable à la demande de désaffiliation volontaire au CDG 59, présentée par la Communauté urbaine de Dunkerque et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. Vous avez en pièce jointe page 119 le courrier du Président du Centre de gestion et la commission a émis un avis favorable et unanime. Des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 23. Création de postes agents non titulaires, sur des emplois non permanents en accueil collectif de mineurs

M. LE MAIRE : Nous sommes page 121.

C'est un projet de délibération désormais usuel, qu'on passe chaque année et qui nous permet de pourvoir au recrutement du personnel chargé d'assurer les accueils collectifs de mineurs sur la période estivale et ce dans les 3 centres sociaux que compte la Commune.

En effet, l'organisation de ces 3 accueils de collectifs de mineurs c'est-à-dire la demi-journée pour Anne Frank, la journée avec restauration pour Autisser-Perret et la journée avec ou sans restauration à la Sucrierie engendrent des besoins saisonniers et impliquent au regard de la réglementation sur l'encadrement d'un groupe d'enfants, le recrutement d'un certains nombres d'animateurs.

Nous estimons à 110 ce nombre d'animateurs non titulaires dont 2 animateurs surveillants de baignade, 4 directeurs (titulaires du BAFD, du BPJEPS, ou équivalent BAFD) et de 14 directeurs adjoints.

C'est un objectif théorique qui pourra être minoré, comme les années précédentes, en fonction du nombre réel d'enfants inscrits.

Leur rémunération est celle que nous avons déjà déterminée au sein du Conseil municipal par délibération du 28 mai 2015 et qui a été réactualisée en 2017 en raison du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunération » (PPCR).

Enfin, on vous précise qu'il y aura 2 périodes d'ALSH qui sont prévues une en juillet, une en août ainsi que 2 périodes de séjour.

La délibération, nous sommes page 124, on vous demande par l'article 1<sup>er</sup> de bien vouloir décider la création des postes nécessaires à l'organisation des ACM dans les 3 centres sociaux en vous précisant qu'ils sont recrutés en référence au cadre d'emplois des adjoints d'animation : 110 animateurs, 14 directeurs adjoints et 4 directeurs.

On vous rappelle que leur rémunération est assurée sur le fondement de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2015.

L'article 2 vous demande de bien vouloir m'autoriser à procéder dans la limite des postes créés au recrutement d'agents non titulaires en nombre suffisant pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activités des ACM pour les périodes précitées.

Et enfin l'article 3 de façon tout à fait classique vous fait rappel que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le chapitre 012 du budget communal.

La commission 1 qui est compétente au niveau de ressources humaines et la commission 3 qui est compétente au niveau des actions sociales et des centres sociaux ont toutes les 2 émis un avis favorable et unanime, comme vous sans doute.

Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

M. LE MAIRE : L'ordre du jour est épuisé, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.